

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg-Campagne

COMMUNE DE FEGERSEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 14 octobre 2019 à 20 heures 00

Nombre des conseillers élus : 29 Conseillers en fonction : 29
Conseillers présents : 23 Absents : 06 Procurations : 04

Sous la Présidence de M. Thierry SCHAAL, Maire.

Membres présents : M. Denis **RIEFFEL** – M. Jean-Michel **VALENTIN** – Mme Sonya **DIETSCH**
Mme Eva **ASTROLOGO** – Mme Agnès **MULLER**, adjoints.

M. Raymond **VINCENT** – Mme Adrienne **GRAND-CLEMENT** – M. Jean-Luc **CLAVELIN** – M.
Francis **LORRETTE** – M. Jean-Claude **WEHRLE** – M. Pierre **FRIEDRICH** – Mme Anne
PONTON – Mme Joëlle **JESSEL** – Mme Corinne **RIFF-SCHAAL** – Mme Véronique **ANTOINE**
M. Olivier **RAGOT** – Mme Céline **RIEGEL** – Mme Françoise **FREISS** - M. Bernard **SCHAAL** -
Mme Laure **MISTRON** – Mme Danièle **SENGEL** – M. Matthieu **LEFFTZ**.

Membres absents excusés : M. André **HERRLICH**, procuration à M. Jean-Michel **VALENTIN**
M. Jean-Philippe **MEYER**, procuration à M. Denis **RIEFFEL** – Mme Maya **ISOREZ** – Mme
Sylvie **ANTOINE**, procuration à Mme Agnès **MULLER** – M. Christian **BRONNER**, procuration
à Mme Sonya **DIETSCH** – Mme Isabelle **SCHLENCKER**.

Membre absent : ./.

L'ORDRE DU JOUR

1. Approbation du P.V. du CM du 24 juin 2019
2. Désignation d'un(e) secrétaire de séance
3. Décision modificative n° 2 du budget 2019
4. Communication des observations définitives de la Chambre régionale des comptes Grand Est relatives au contrôle des comptes et de la gestion de la Communauté Urbaine de Strasbourg - Eurométropole de Strasbourg pour les exercices 2012 à 2016
5. Communication des observations définitives de la Chambre régionale des comptes Grand Est relatives au contrôle des comptes et de la gestion de l'Eurométropole de Strasbourg pour l'exercice 2017
6. Convention de partenariat avec l'UGAP
7. Subventions dans le domaine scolaire
8. Subventions dans le domaine associatif
9. Subvention au propriétaire d'un logement vacant conventionné en logement social
10. Gratuité des salles pour les candidats aux élections municipales
11. Concours des « maisons décorées de Noël »
12. Tarification de stages organisés par l'école municipale de musique et de danse Charles Beck
13. Mise en place de l'extension des horaires d'ouverture de la CLEF et demande de soutien à la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Grand Est
14. Modification du tableau des effectifs
15. Protection sociale complémentaire des agents : renouvellement des conventions de participation
16. Audit du multi-accueil « La Marelle »

Suite de l'ordre du jour

17. Avenant aux marchés de travaux – projet 5 rue de l'Eglise
18. Accès aux chemins ruraux – clés pour les portiques et barrières
19. Projets sur l'espace public - programme 2020
20. Avis de la Commune sur un échange foncier entre l'Eurométropole de Strasbourg et la société HE INVEST
21. Cession de parcelles de sentier communal au profit de riverains

Points d'informations

22. Droit d'occupation des sols
23. Rapport annuel eau et assainissement
24. Informations du Maire



Le Maire

Thierry SCHAAL

PREFECTURE
DU BAS-RHIN

23 OCT. 2019

DCL - Bureau
du Contrôle de Légalité

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg-Campagne

COMMUNE DE FEGERSHEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 14 octobre 2019 à 20 heures 00

Nombre des conseillers élus : 29

Conseillers présents : 23

Conseillers en fonction : 29

Absents : 06

Procurations : 04

Trois interventions sont annoncées en fin de séance (MM. VINCENT, RIEFFEL et VALENTIN).

Monsieur le Maire ouvre la séance par une minute de silence à la mémoire de M. Jacques CHIRAC, ancien Président de la République Française.

Ensuite, il adresse un message de soutien à M. Sébastien ZAEGEL, Maire de Geispolsheim, dont le véhicule et le domicile ont fait l'objet de tags antisémites. Il s'agit d'un acte extrêmement grave et très dur vu l'histoire de notre région, contre un élu au service de la collectivité depuis 40 ans, maire depuis 1995, Vice-Président du Département et de l'Eurométropole de Strasbourg.

En tant qu'élus, M. le Maire considère que les membres du Conseil municipal doivent dénoncer ces actes.

Face aux attaques dont a été victime M. ZAEGEL et sa famille, M. le Maire lui adresse tout le soutien et la sympathie des élus municipaux, qui dénoncent unanimement ces actes et souhaitent y faire face en faisant front pour préserver l'action publique.

1. Approbation du P.V. du C.M. du 24 juin 2019.

Le P.V. est approuvé à l'unanimité.



Le Maire

Thierry SCHAAL



Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg-Campagne

COMMUNE DE FEGERSHEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 14 octobre 2019 à 20 heures 00

Nombre des conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 23

Absents : 06

Procurations : 04

2. Désignation d'une secrétaire de séance.

Madame Véronique **ANTOINE** a été désignée secrétaire de séance.



Le Maire

Thierry SCHAAL

PREFECTURE
DU BAS-RHIN

23 OCT. 2019

DCL - Bureau
du Contrôle de Légalité

COMMUNE DE FEGERSHEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 14 octobre 2019 à 20 heures 00

Nombre des conseillers élus : 29 Conseillers en fonction : 29
Conseillers présents : 23 Absents : 06 Procurations : 04

3. Décision modificative n°2 du budget 2019.

Pour rappel :

- Le budget primitif de la commune de Fegersheim étant voté par chapitre, les crédits doivent être suffisants au sein d'un chapitre pour pouvoir engager des dépenses.
- Au cours de l'exercice budgétaire, il est possible d'ajuster les crédits disponibles en effectuant des virements de crédits dans un même chapitre (entre articles) ou des décisions modificatives du budget primitif (virements de crédits entre chapitres), ce qui nécessite une délibération du Conseil Municipal.

SECTION DE FONCTIONNEMENT (DEPENSES)

Les dépenses de fonctionnement ont été estimées à 5 493 000 €.

Pour rappel, une décision modificative n°1 a été prise afin de réduire des montants sur différentes lignes budgétaires, jugées bloquantes pour le comptable public.

De ce fait, les dépenses ont été diminuées de 2 000 €.

Néanmoins, il convient de réapprovisionner et réajuster quelques chapitres.

Le chapitre 011 « charges à caractère général » doit être renforcé, plus particulièrement sur la ligne 611 « contrats de prestations de services ».

En effet, pour les travaux sur la fibre optique, une convention de fonds de concours a été conclue entre la Commune et l'Eurométropole de Strasbourg (délibération du 24 juin 2019), en vue de participer au financement du réseau de communication numérique. Cela représente une participation communale à hauteur de 50 % du coût des travaux, soit environ 8 000 €).

Par ailleurs, en application de la délibération du 27 mai 2019, une convention a été conclue entre la Commune et l'Organisation Populaire et Familiales des activités de Loisirs (OPAL) pour le portage du projet de service périscolaire, pour un montant prévisionnel de 5 000 €.

Toutes ces prestations entraînent des coûts supplémentaires.

Le chapitre 65 « autres charges de gestion courantes » doit également être renforcé afin de concrétiser des sorties scolaires supplémentaires.

De même, dans le chapitre 66 « charges financières », suite au déblocage partiel du nouvel emprunt (1^{ère} échéance 30/06/2019), l'imputation 66111 « intérêts réglés à l'échéance » doit aussi être consolidée.

Les chapitres 014 et 042 seront quant à eux diminués.

En effet, le chapitre 014 « pénalités loi SRU et FPIC » sera réduit, du fait d'une sensible baisse du FPIC « fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales ». Pour Fegersheim, le montant passe de 22 000 € en 2018 à environ 16 250 € en 2019.

3. Décision modificative n°2 du budget 2019 – suite -

D'autre part, le chapitre 042 « dotation aux amortissements » sera également amoindri du fait d'un changement de durée d'amortissement pour le compte budgétaire 2128.

Il est donc proposé de redistribuer les dépenses de fonctionnement et d'effectuer les virements de crédits entre chapitres de la manière détaillée ci-dessous :

Chapitre/ Imputation budgétaire	Crédits inscrits suite DM1	Modifications	Crédits inscrits après la DM2
Chapitre 011 « charges à caractère général »	1 617 000 €	+ 21 000 €	+ 1 638 000 €
611 « contrats de prestations de services »		+ 16 000 €	
61521 « entretien de terrains »		+ 5000 €	
Chapitre 65 « autres charges de gestion courantes »	289 000 €	+ 3 000 €	+ 292 000 €
65738 « autres organismes publics »		+ 3000 €	
Chapitre 66 « charges financières »	75 500 €	+ 3 700 €	+ 79 200 €
66111 « intérêts réglés à l'échéance »		+ 3 700 €	
Chapitre 014 « pénalités lois SRU et FPIC »	165 000 €	- 10 000 €	+ 155 000 €
739223 « fonds de péréquation »		- 10 000 €	
Chapitre 042 « opérations d'ordre de transfert entre sections »	554 000 €	- 17 700 €	+ 536 300 €
6811 « dotations aux amortissements des immobilisations »		- 17 700 €	
TOTAL :		0 €	

Cette décision modificative du budget ne modifie pas l'équilibre budgétaire, avec des dépenses de fonctionnement d'un montant total de 5 491 000 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT (DEPENSES)

Les dépenses d'investissement ont été estimées à 4 340 500 €, et diminuées de 1 000 € lors de la décision modificative n° 1.

Le chapitre 16 « emprunts et dettes assimilées » doit être partiellement renforcé de 62 000 €, notamment sur la ligne budgétaire 1641 « emprunts et dettes » afin de mandater les échéances du nouvel emprunt pour l'opération du BCO.

En parallèle, certaines imputations des chapitres 20, 21 et/ou 23 ont été diminuées ou augmentées et transférées de chapitre à chapitre. Ces crédits concernent des opérations qui ne seront pas réalisées cette année, et utilisables pour l'acquisition du mobilier du bâtiment communal d'Ohnheim.

Enfin, suite à des travaux supplémentaires concernant l'extension dudit bâtiment, relatés dans les avenants soumis au Conseil municipal, il convient d'augmenter la ligne 2313/P379 de 70 000 €.

3. Décision modificative n°2 du budget 2019 – suite -

Il est donc proposé de redistribuer et renforcer les dépenses d'investissement, de la manière détaillée ci-dessous :

Chapitre/ Imputation budgétaire	Crédits inscrits suite DM1	Modifications	Crédits inscrits après la DM2
Chapitre 204 « subventions d'équipement »	6 000 €	- 2 050 €	+ 3 950 €
204172 « bâtiments et installations »		- 2 050 €	
Chapitre 21 « immobilisations corporelles »	1 096 763,25 €	- 76 220 €	+ 1 020 543,25 €
21318/324/P359 église Saint Maurice		- 55 700 €	
2135/64/P346 crèche		- 560 €	
2184/321/CLEF mobilier bibliothèque		- 5 000 €	
21318/70/P325 café Charlotte		- 10 000 €	
2188/61/MDR Ehpad Maison de retraite		- 4 430 €	
2188/64/PPE crèche		- 530 €	
Chapitre 23 « immobilisations en cours »	2 621 978,45 €	+ 85 670 €	+ 2 707 648,45 €
2313/020/P379 5, rue de l'Eglise		+ 92 570 €	
2313/020/P202 salle paroissiale		- 6 900 €	
Chapitre 16 « emprunts et dettes assimilées »	141 000 €	+ 62 600 €	+ 203 600 €
TOTAL		+ 70 000 €	

Cette décision modificative modifie l'équilibre budgétaire, avec des dépenses d'investissement d'un montant total de 4 340 500 € (BP 2019), qui passent à 4 409 500 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT (RECETTES)

Les recettes d'investissement ont été estimées à 4 340 500 €, et diminuées de 1 000 € lors de la décision modificative n° 1.

Le chapitre 040 « opérations d'ordre entre sections », étant le « miroir » du chapitre 042 en dépenses de fonctionnement, doit également être diminué pour un montant de 17 700 €.

De ce fait, pour que l'équilibre budgétaire soit maintenu en section d'investissement, les recettes d'emprunt inscrites au chapitre 16 « emprunts et dettes assimilées » ont été augmentées.

3. Décision modificative n°2 du budget 2019 – suite -

Chapitre/ Imputation budgétaire	Crédits inscrits suite DM1	Modifications	Crédits inscrits après la DM2
Chapitre 040 « opérations d'ordre entre sections »	554 000 €	- 17 700 €	536 300 €
Chapitre 16 « emprunts et dettes assimilées »	1 669 872.63 €	+ 87 700 €	+ 1 757 572.63 €
TOTAL :		+ 70 000 €	

Cette décision modificative modifie l'équilibre budgétaire, avec des recettes d'investissement d'un montant total de 4 340 500 € (BP 2019), qui passent à 4 409 500 €.

Le Conseil municipal,
vu l'avis de la Commission Finances, achats et marchés publics,
après en avoir délibéré, **à la majorité moins cinq abstentions** (M. Raymond VINCENT, M. Bernard SCHAAL, Mme Laure MISTRON, Mme Danièle SENDEL et M. Matthieu LEFFTZ)
adopte la deuxième décision modificative du budget primitif 2019 telle que détaillée ci-dessus,
autorise M. le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent



Le Maire

Thierry SCHAAL



Département du Bas-Rhin

Arrondissement de Strasbourg-Campagne

48/2019

COMMUNE DE FEGERSHEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 14 octobre 2019 à 20 heures 00

Nombre des conseillers élus : 29 Conseillers en fonction : 29
Conseillers présents : 23 Absents : 06 Procurations : 04

4. Communication des observations définitives de la Chambre régionale des comptes Grand Est relatives au contrôle des comptes et de la gestion de la Communauté Urbaine de Strasbourg - Eurométropole de Strasbourg pour les exercices 2012 à 2016.

La Chambre régionale des comptes (CRC) Grand Est a procédé à un contrôle des comptes et de la gestion de la Communauté urbaine de Strasbourg – Eurométropole de Strasbourg pour les exercices 2012 à 2016.

Ce rapport d'observations définitives a été débattu par le Conseil de l'Eurométropole le 28 juin 2019.

Conformément aux dispositions de l'article L.243-8 du code des juridictions financières, et par courrier du 9 août 2019, ce rapport a ensuite été transmis par le Président de la Chambre au Maire de Fegersheim, comme il l'a été aux Maires des autres Communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale.

Le rapport est transmis par voie électronique aux élus, qui peuvent en demander l'impression.

Le Conseil municipal de Fegersheim est invité à débattre de ce rapport, et à prendre acte des observations définitives de la Chambre.

Le Conseil municipal,
vu la saisine de la Chambre régionale des comptes Grand Est en date du 9 août 2019
vu le Code des juridictions financières et notamment son article L 243-8,
après en avoir débattu, **à l'unanimité,**
prend acte des observations définitives de la CRC Grand Est relatives au contrôle des comptes et de la gestion de la Communauté urbaine de Strasbourg - Eurométropole de Strasbourg pour les exercices 2012-2016.



Le Maire

Thierry SCHAAL

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de Strasbourg-Campagne

49/2019

COMMUNE DE FEGERSHEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 14 octobre 2019 à 20 heures 00

Nombre des conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 23

Absents : 06

Procurations : 04

5. Communication des observations définitives de la Chambre régionale des comptes Grand Est relatives au contrôle des comptes et de la gestion de l'Eurométropole de Strasbourg pour l'exercice 2017

La Chambre régionale des comptes (CRC) Grand Est a procédé à un contrôle des comptes et de la gestion de l'Eurométropole de Strasbourg pour l'exercice 2017.

Ce rapport d'observations définitives a été débattu par le Conseil de l'Eurométropole le 28 juin 2019.

Conformément aux dispositions de l'article L.243-8 du code des juridictions financières, et par courrier du 9 août 2019, ce rapport a ensuite été transmis par le Président de la Chambre au Maire de Fegersheim, comme il l'a été aux Maires des autres Communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale.

Le rapport est transmis par voie électronique aux élus, qui peuvent en demander l'impression.

Le Conseil municipal de Fegersheim est invité à débattre de ce rapport, et à prendre acte des observations définitives de la Chambre.

Le Conseil municipal,

vu la saisine de la Chambre régionale des comptes Grand Est en date du 9 août 2019

vu le Code des juridictions financières et notamment son article L 243-8,

après en avoir débattu, **à l'unanimité,**

prend acte des observations définitives de la CRC Grand Est relatives au contrôle des comptes et de la gestion de l'Eurométropole de Strasbourg pour l'exercice 2017.



Le Maire

Thierry SCHAAL

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de Strasbourg-Campagne

50/2019

COMMUNE DE FEGERSHEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 14 octobre 2019 à 20 heures 00

Nombre des conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 23

Absents : 06

Procurations : 04

6. Convention de partenariat avec l'UGAP

Dans le cadre de la politique d'optimisation des coûts et des procédures, l'Eurométropole de Strasbourg est amenée à recourir aux services de l'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP) pour différents achats de fournitures ou de prestations dans le cadre d'une convention partenariale établie en 2012 et renouvelée en 2015, arrivant à échéance le 22 octobre 2019.

A ce titre, elle a bénéficié des conditions tarifaires de l'UGAP plus avantageuses que celles prévues dans la tarification « Grands comptes », avec engagement d'un montant minimum de commandes. Un recours plus étendu aux services de l'UGAP a permis à la fois de disposer de tarifs plus compétitifs et d'alléger les procédures internes de mise au point et de lancement puis conclusion de marchés.

Compte tenu de ces possibilités de financement plus intéressantes en élargissant la surface financière des commandes, l'association d'autres entités à la démarche est à encourager. Ainsi, la Ville de Strasbourg et l'ensemble des autres communes de l'Eurométropole de Strasbourg et organismes associés, ainsi que d'autres entités publiques (Conseils départementaux Bas-Rhin et Haut-Rhin, Service Départemental d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin, Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle et les Communautés d'Agglomérations alsaciennes) peuvent adhérer à la démarche en se référant à la convention cadre à conclure entre l'Eurométropole de Strasbourg et l'UGAP.

L'association de ces nouveaux bénéficiaires se concrétise alors par la signature d'une convention ou d'une lettre d'intention entre chacune d'entre elles et l'UGAP en se référant à la convention partenariale Eurométropole de Strasbourg – UGAP.

La signature de la convention donnera accès de suite, à titre exceptionnel et sans contrainte de seuils, à la tarification Grands Comptes. Cette tarification pourra évoluer vers la tarification partenariale en fonction des cumuls des engagements respectifs des entités associées à la démarche.

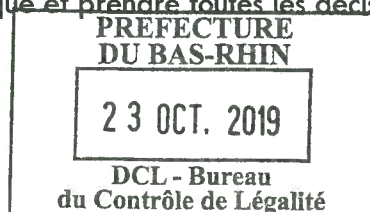
Le Conseil municipal,

après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **approuve** l'adhésion de la Commune de Fegersheim à la convention partenariale conclue entre l'UGAP et l'Eurométropole de Strasbourg, pour une période de 4 ans se terminant le 31 décembre 2023

- **donne** mandat à M. le Maire ou son représentant aux fins de signer tout acte permettant d'adhérer à la convention,

- **autorise** M. le Maire ou son représentant à passer commande auprès de l'UGAP conformément au Code de la commande publique et prendre toutes les décisions y relatives.



Le Maire

Thierry SCHAAL

COMMUNE DE FEGERSEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 14 octobre 2019 à 20 heures 00

Nombre des conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 23

Absents : 06

Procurations : 04

7. Subventions dans le domaine scolaire

L'école élémentaire Germain MULLER :

Une subvention de 1.056 € (6 € x 44 élèves x 4 jours) pour la participation de 44 élèves à une classe d'escalade et canoé kayak à l'ASCPA de Strasbourg du 1^{er} au 5 juillet 2019.

Une subvention de 1.152 € (6 € x 48 élèves x 4 jours) pour la participation de 48 élèves à une classe de voile à la base nautique de Plobsheim du 1^{er} au 5 juillet 2019.

Ces dépenses sont inscrites au compte 65738 du budget 2019.

Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,
approuve le versement d'une subvention de 2.208 € à l'école élémentaire Germain Muller d'Ohnheim,
pour les projets évoqués ci-dessus



Le Maire

Thierry SCHAAL



COMMUNE DE FEGERSHEIM**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal****Séance du lundi 14 octobre 2019 à 20 heures 00**

Nombre des conseillers élus : 29 Conseillers en fonction : 29
 Conseillers présents : 23 Absents : 06 Procurations : 04

8. Subventions dans le domaine associatif

En date du 12 septembre 2019, la commission vie associative, sport et services à la population s'est réunie pour examiner les différentes demandes de subventions des associations.

La commission propose au Conseil municipal de retenir les subventions suivantes :

Nom de l'association	Domaine	Subvention		Total
		Fonctionnement	Exceptionnelle	
AAPPMA OHNHEIM	Pêche	500 €		500 €
CERCLE SPORTIF SAINT-AMAND D'OHNHEIM	Basket	9 000 €		9 000 €
CERCLE SPORTIF FEGERSHEIM	Football	9 000 €	1 000 €	10 000 €
FEGERSHEIM ATHLETISME	Athlétisme	2 000 €	1 000 €	3 000 €
KARATE CLUB	Karaté	500 €	1 000 €	1 500 €
TENNIS DE TABLE	Tennis de table	700 €		700 €
AIKIDO	Aïkido	350 €		350 €
HARMONIE	Musique	1 400 €	650 €	2 050 €
ASSOCIATION DES COMMERCANTS	Animation		500 €	500 €
ARBORICULTEURS D'OHNHEIM	Environnement		3 100 €	3 100 €
ARBORICULTEURS DE FEGERSHEIM	Environnement		1 050 €	1 050 €
S'FAJERSCHE BAARTHEATER	Théâtre	500 €		500 €
SOCIETE DES 4 CANTONS	Culture	200 €		200 €
AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS	Pompiers		800 €	800 €
TENNIS CLUB FEGERSHEIM	Tennis	5 000 €		5 000 €
UNION NATIONALE DES COMBATTANTS	Patriotique	500 €		500 €
GROUPE VOCAL ALLIANCE	Musique	500 €		500 €
LE SOUVENIR FRANÇAIS	Culture	200 €		200 €
ASSOCIATION POUR LES ELEVES D'OHNHEIM	Jeunesse	300 €	300 €	600 €
ORIGINAL EVENT	Jeunesse	1 500 €		1 500 €
ASSOCIATION CYCLOTOURISTE DE FEGERSHEIM-OHNHEIM	Cyclotourisme		500 €	500 €

8. Subventions dans le domaine associatif – suite -

Nom de l'association	Domaine	Subvention		Total
		Fonctionnement	Exceptionnelle	
ASSOCIATION DES AMIS DU GENTIL'HOME	Seniors	1 000 €	500 €	1 500 €
ASSOCIATION DU COMITE DES FETES DE FEGERSHEIM-OHNHEIM	Animation	2 000 €		2 000 €
ASS. FAMILIALE DE FEGERSHEIM	Animation		500 €	500 €
TEXAS BUTTERFLY	Danse	500 €	300 €	800 €
TOTAL		30 650 €	16 200 €	46 850 €

Les crédits nécessaires sont inscrits au compte 6574 du budget 2019.

Le Conseil municipal,
vu l'avis de la commission réunie le 12 septembre 2019,
après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,
approuve le versement des subventions détaillées dans le tableau ci-dessus.



Le Maire

Thierry SCHAAL



COMMUNE DE FEGERSCHEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 14 octobre 2019 à 20 heures 00

Nombre des conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 23

Absents : 06

Procurations : 04

9. Subvention au propriétaire d'un logement vacant conventionné en logement social

Le 30 mai 2016, le Conseil municipal a délibéré pour accorder une subvention de 2.500 € par logement aux propriétaires de logements vacants qui conventionnent avec l'ANAH au titre des logements sociaux ou très sociaux. Pour mémoire ces subventions sont intégralement déductibles des pénalités SRU.

Le 2 septembre 2019, M. Céleste KREYER, domicilié à Eschau, propriétaire d'un logement vacant sis à Fegersheim 6 rue des Lilas, a signé la convention n° 067-S-LS-201909-0159, validée le 11 septembre 2019 par le service de l'habitat de l'Eurométropole de Strasbourg.

Typologie du logement :

Surface fiscale pour le calcul du loyer : 84 m²

Loyer maximal autorisé pour conventionner : 7,73 €/m², soit 649,32 €

Loyer déclaré 649 €/mois

Le Conseil Municipal,

vu sa délibération du 30 mai 2016,

vu la demande formulée par M. KREYER,

vu la validation par l'Eurométropole de Strasbourg,

après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

décide d'octroyer 2.500 € de subvention à M. Céleste KREYER, propriétaire du logement vacant 6 rue des Lilas à Fegersheim conventionné avec l'ANAH au titre de logement social



Le Maire

Thierry SCHAAL



COMMUNE DE FEGERSHEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 14 octobre 2019 à 20 heures 00

Nombre des conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 23

Absents : 06

Procurations : 04

10. Gratuité des salles pour les candidats aux élections municipales

Dans le cadre de la campagne électorale pour les élections municipales de 2020, il est proposé de mettre en place des règles d'utilisation des salles communales pour les candidats, afin d'assurer une égalité de traitement entre les différentes listes.

Ainsi, pour chaque liste officiellement constituée, il est proposé d'accorder la gratuité de location pendant la durée de la campagne pour une ou plusieurs réunions publiques dans la salle B du Centre Sportif et Culturel, ainsi que pour des réunions de travail dans la salle communale du 46 rue de Lyon ou dans d'autres salles du Centre Sportif et Culturel selon les disponibilités.

Les réservations devront être demandées suffisamment en amont de la date de réunion, afin de limiter les impacts possibles sur les utilisations habituelles de ces salles, et devront respecter le formalisme de réservations des salles en vigueur, notamment en termes de contrat à signer et d'attestation d'assurance.

Le Conseil municipal,

vu l'article L. 2144-3 du code général des collectivités territoriales,

après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

décide que chaque liste officielle de candidats pour l'élection municipale de mars 2020 pourra disposer gratuitement, pendant la durée de la campagne, pour une ou plusieurs réunions publiques de la salle B du Centre Sportif et Culturel, ainsi que pour des réunions de travail de la salle communale du 46 rue de Lyon ou d'autres salles du Centre Sportif et Culturel selon les disponibilités, sous réserve que la demande d'occupation soit formalisée dans un délai raisonnable préalablement à ces réunions, et dans le respect des procédures de réservations de salles instaurées par la Commune.



De Maire

Thierry SCHAAL



COMMUNE DE FEGERSHEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 14 octobre 2019 à 20 heures 00

Nombre des conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 23

Absents : 06

Procurations : 04

11. Concours des « maisons décorées de Noël »

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le règlement du concours des « maisons décorées de Noël » ci-joint et de fixer le montant des récompenses comme suit :

- 1^{er} de chaque catégorie : 55 €
- 2^{ème} de chaque catégorie : 45 €
- 3^{ème} de chaque catégorie : 35 €

Le Conseil municipal,

après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

approuve le règlement du concours des « maisons décorées de Noël », joint à la présente délibération, ainsi que le montant des récompenses listées ci-dessus.



Le Maire

Thierry SCHAAL





Règlement du concours des « maisons décorées de Noël »

Article 1 – Participants

Le concours est ouvert aux habitants de la Commune de Fegersheim-Ohnheim, après inscription de manière individuelle et complétée lisiblement.

Article 2 – Objet du concours

Le concours consiste en l'illumination et la décoration des maisons (avec ou sans jardin) ou balcons et fenêtres, l'objectif étant d'animer la commune, de l'embellir et d'améliorer le cadre de vie des habitants.

Il est à noter que les jardins, balcons et fenêtres devront être visibles, de jour comme de nuit, **depuis la rue**, sinon ils seront considérés comme hors concours.

Article 3 – Délai de participation

Les inscriptions doivent être déposées en ligne ou bien en Mairie de Fegersheim – 50, rue de Lyon – 67640 FEGERSEIM **au plus tard le mercredi 18 décembre 2019.**

Aucune inscription par téléphone ne sera acceptée.

Article 4 – Modalités de participation

Les participants devront décorer leur maison, façades, jardins ou balcons de façon originale et créative.

Le concours prend en compte dans une note sur 20 :

- L'esthétique (conception d'ensemble, répartition, harmonie...),
- La diversité du matériel utilisé et l'inventivité,
- L'inscription dans une démarche de développement durable.

Peuvent être valorisés au titre du développement durable :

- des décorations non électriques,
- des motifs équipés de mini panneaux solaires pour leur alimentation,
- des ampoules à économie d'énergie

Article 5 – Modalités du concours

Dans le cadre de ce concours, les habitants pourront choisir de s'inscrire dans l'une des catégories suivantes :

- le prix des maisons décorées (avec ou sans jardin) – de jour
- le prix des balcons/fenêtres décorés – de jour
- le prix des maisons illuminées (avec ou sans jardin) – de nuit
- le prix des balcons/fenêtres illuminés – de nuit

Article 6 – Dotation

Pour chacune des catégories, et suivant le palmarès (trois premiers primés dans chaque catégorie), le montant des récompenses ira de 35 € à 55 € et sera sous forme de bons cadeaux.

Article 7 – Jury

Le concours des « Maisons décorées de Noël » est organisé par la commission municipale compétente, sous l'autorité du Maire. Le jury intercommunal effectuera une visite de jour pour les décorations et une visite de nuit pour les illuminations. Le passage du jury pourra intervenir à n'importe quelle date après la clôture des inscriptions.

Article 8 – Droit à l'image

Les participants acceptent que des photos de leurs illuminations et décorations soient réalisées, et autorisent, le cas échéant, leur publication dans les supports de communication de la Commune de Fegersheim-Ohnheim.

Article 9 – Acceptation du règlement

L'inscription au concours entraîne, de la part des candidats, l'acceptation sans réserve du présent règlement, ainsi que les décisions prises par le jury.

COMMUNE DE FEGRSHEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 14 octobre 2019 à 20 heures 00

Nombre des conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 23

Absents : 06

Procurations : 04

12. Tarification de stages organisés par l'école municipale de musique et de danse Charles Beck

Dans le cadre de ses actions d'éducation artistique et culturelle, l'école municipale de musique et de danse (EMMD) Charles Beck organisera deux projets durant les vacances scolaires de la Toussaint :

- un stage intitulé « Laboratoire d'expérimentation sonore » à partir de 10 ans, du 21 au 25 octobre (4 demi-journées),
- un atelier d'initiation à la danse contemporaine, à destination des adolescents et adultes, le vendredi 25 octobre (atelier de 2h).

L'organisation de ces stages traduit la volonté de l'EMMD de faire vivre la structure en dehors des temps d'enseignement scolaire, afin de permettre aux élèves et au grand public de venir profiter d'activités artistiques et culturelles pendant les congés. Elle invite aussi à la découverte de nouvelles pratiques permettant ainsi de continuer d'enrichir le panel d'offres proposées aux usagers.

Les tarifs suivants sont proposés :

- tarif unique de 25 € pour le stage « Laboratoire d'expérimentation sonore »
- tarif unique de 12 € pour l'atelier de danse contemporaine

Le Conseil municipal,

après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

décide de fixer à 25 € le tarif unique du stage « Laboratoire d'expérimentation sonore » organisé par l'école municipale de musique et de danse Charles Beck

décide de fixer à 12 € le tarif unique du stage d'initiation à la danse contemporaine organisé par l'école municipale de musique et de danse Charles Beck



Le Maire

Thierry SCHAAL



COMMUNE DE FEGERSHEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 14 octobre 2019 à 20 heures 00

Nombre des conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 23

Absents : 06

Procurations : 04

13. Mise en place de l'extension des horaires d'ouverture de la CLEF et demande de soutien à la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Grand Est

Le projet de service de la CLEF, désormais ouverte depuis plus d'un an, prévoyait une modulation et une extension des horaires d'ouverture de la structure, ayant fait l'objet d'une expérimentation, de manière à mieux répondre aux besoins et attentes des usagers, particulièrement au regard de l'évolution des usages et pratiques de ces derniers.

Le travail d'évaluation régulier ayant accompagné la 1^{ère} année de mise en service de la structure (suivi des données du logiciel, analyse des données de fréquentation, récolte de données statistiques, production de bilans d'étapes en octobre 2018 et avril 2019, etc.) et le nombre croissant d'usagers (885 abonnés à ce jour contre 768 en octobre 2018), permettent aujourd'hui de démontrer, entre autres éléments du projet de service, la pertinence de l'extension horaire telle que conçue initialement.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver la mise en place des nouveaux horaires de la CLEF, tels que définis en annexe, à compter du 1^{er} janvier 2020. Afin de donner à cette ambition les moyens nécessaires à sa concrétisation, un poste à temps non-complet (24 heures hebdomadaires) serait par ailleurs ajouté aux effectifs de la structure.

Il est également proposé au Conseil municipal de solliciter la DRAC Grand Est pour un accompagnement et un soutien financier à ce projet, au titre de la Dotation Générale de Décentralisation et de l'objectif national d'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques, appuyé par le rapport Orsenna de février 2018. Le montant du soutien de la DRAC sera défini dans le plan de financement détaillé qui sera joint au dossier complet de demande de subvention.

Le Conseil municipal,
vu l'extrait du projet de service de la CLEF ci-joint annexé,
après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

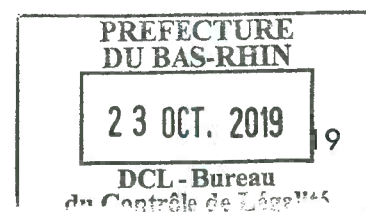
- **approuve** la mise en place de l'extension des horaires d'ouverture de la CLEF,
- **approuve** la demande de soutien financier adressée à la DRAC dans le cadre de projet,
- **donne** mandat à M. le Maire ou son représentant aux fins de constituer et signer un dossier de demande de subvention et tout document s'y afférant.



Le Maire

Thierry SCHAAL

PJ. Extrait du projet de service de la CLEF – II. 2. Horaires d'ouverture



2. Horaires d'ouverture

Le choix des horaires d'ouverture doit faire l'objet d'une attention toute particulière dans le cadre du projet de service car il participe à l'esprit d'ouverture recherché pour le nouvel équipement. Le récent rapport Orsenna, mandaté pour asseoir une réflexion nationale sur le développement des horaires d'ouverture des bibliothèques, insiste d'ailleurs sur l'importance, avant d'ouvrir plus, d'ouvrir mieux en se coordonnant aux « temps réels de vie de la cité » : « Chaque territoire a un « profil temporel » dont il est essentiel de tenir compte. ».

Les nouveaux horaires devront notamment veiller à offrir une amplitude d'accès élargie aux publics actifs afin d'accroître leurs possibilités de fréquentation de l'équipement. Dans le souci de faire de cette structure un espace de convergences des populations, il est également important que son rythme s'articule avec les différentes activités qui viennent rythmer la vie de la commune.

Sur la base de ces réflexions et suite à l'analyse faite des différents éléments précités, les nouveaux horaires pourront être déclinés de la manière suivante :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche	TOTAL		
Matin	Fermé	10h	12h	10h	12h	Fermé	10h	13h	TOTAL	
Après-midi		16h	19h	14h	17h30	Accueil groupes	15h	19h		Fermé
Total		05h00		05h30			04h00	03h00		17h30

L'amplitude horaire de l'équipement passera donc de 16h hebdomadaires aujourd'hui à 17h30 dans les nouveaux locaux, en tenant compte notamment des évolutions suivantes :

- ouverture de 10h à 12h le mardi matin afin de tenir compte de la présence du marché hebdomadaire à proximité de la nouvelle structure,
- décalage de la plage horaire du mardi à des horaires plus tardifs (16h – 19h) afin de permettre aux actifs de venir plus facilement renouveler leurs documents au 1^{er} jour d'ouverture après le weekend,
- maintien de l'ouverture du mercredi matin, d'autant plus pertinente au regard du retour à la semaine de 4 jours et des disponibilités des enfants,
- décalage et extension de l'ouverture du mercredi après-midi afin de se positionner de manière plus pertinente vis-à-vis des publics visés (jeunesse),
- fermeture le jeudi (suppression de la tranche 16h – 19h) dans un souci de consacrer au moins une journée par semaine aux accueils de groupes et de collectivités (écoles, petite enfance, maison de retraite, etc.), ainsi qu'au travail interne,
- suppression de l'ouverture le vendredi matin au regard de la faible fréquentation constatée sur cette tranche horaire (5 personnes en moyenne entre 10h et 13h),
- ajout d'une plage d'ouverture étendue et tardive le vendredi après-midi (15h – 19h) afin de permettre aux actifs ayant des difficultés à venir pendant le reste de la semaine de se rendre dans l'équipement plus facilement,
- maintien et décalage de l'ouverture du samedi matin pour permettre de maintenir une fréquentation élevée sur ce créneau et faciliter l'organisation d'animations grand public.

Avec un volume horaire de 17h30 d'ouverture hebdomadaire, la nouvelle bibliothèque de Fegersheim se situera au-dessus de la moyenne nationale actuellement établie à 14h30 pour tout type de bibliothèques et de territoires confondus. Elle représentera également l'équipement de proximité du bassin sud de l'Eurométropole le plus ouvert après la Médiathèque Sud d'Illkirch. Cette amplitude horaire ambitieuse est cependant à mettre en corrélation directe avec les moyens humains qui seront déployés au sein de l'équipement, notamment au regard de contraintes de la future structure et des nouveaux services qui y seront développés.

COMMUNE DE FEGERSEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 14 octobre 2019 à 20 heures 00

Nombre des conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 23

Absents : 06

Procurations : 04

14. Modification du tableau des effectifs

Le tableau des effectifs est arrêté réglementairement à la date du 1^{er} janvier 2019 ; il est ainsi intégré comme annexe dans le budget primitif de l'année.

Néanmoins, pour tenir compte des évolutions dans l'organisation et la répartition des effectifs, il a été mis à jour par délibération du Conseil municipal des 28 janvier, 11 mars et 27 mai 2019.

De nouvelles modifications sont proposées, pour tenir compte de l'évolution de l'organigramme de la collectivité.

Pour pallier l'absence pour maladie d'un agent chargé notamment de la gestion de l'urbanisme, des élections et des cimetières, et le seconder lors de son retour, il est proposé de créer un poste d'adjoint administratif, qui sera chargé du suivi administratif de ces dossiers, pour une durée d'un an.

Par ailleurs, suite à un avancement de grade, il est proposé de transformer un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe en poste d'agent de maîtrise.

Suite à un départ en retraite d'un agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM), sa mission a été proposée à un agent relevant de la filière technique, qui dispose de la formation adéquate pour occuper ce poste. Cet agent a exprimé son souhait d'intégrer le poste, tout en voyant sa quotité horaire de travail diminuer. De ce fait, un poste d'ATSEM principal de 1^{ère} classe est supprimé, et un poste d'agent technique précédemment qualifié à temps complet devient un poste à temps non complet. Dès que les conditions seront remplies, il sera proposé à l'agent de faire une mobilité inter-filière pour que son grade soit mis en adéquation avec ses fonctions. Une modification du tableau des effectifs sera alors nécessaire.

Les postes d'adjoints techniques, créés par délibération du Conseil municipal du 11 mars 2019 (et validés par le Comité technique le 25 février), destinés à accueillir les agents saisonniers, peuvent désormais être supprimés.

Enfin, dans le cadre du projet de service de la CLEF, un poste de service civique avait été créé. Le dispositif ayant pris fin, la Commune souhaiterait pouvoir néanmoins maintenir l'agent en place, qui donne pleine satisfaction dans ses missions. Pour ce faire, il est proposé de créer un poste d'adjoint du patrimoine à temps non-complet (24h par semaine).

14. Modification du tableau des effectifs – suite -

Il est donc proposé

- de supprimer 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe, 4 postes d'adjoints techniques (saisonniers) et un poste d'ATSEM principal de 1^{ère} classe
- de créer 1 poste d'adjoint administratif pour une durée d'un an, 1 poste d'agent de maîtrise et 1 poste d'adjoint du patrimoine à temps non complet (24h).
- de transformer un poste d'adjoint technique à temps complet en poste d'adjoint technique à temps non complet (85 %).

Le Conseil municipal,


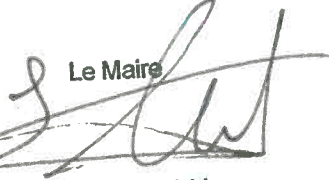
vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 34,

vu l'avis du Comité technique en date du 7 octobre 2019,

après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

décide la création et la suppression des postes visés ci-dessus, à la date du 1^{er} novembre 2019.

PJ . Tableau des effectifs mis à jour au 1^{er} novembre 2019

 Le Maire

Thierry SCHAAL

PREFECTURE
DU BAS-RHIN
23 OCT. 2019
DCL - Bureau
du Contrôle de Légalité

COMMUNE DE FEGERSHEIM
ETAT DU PERSONNEL DU 01/11/2019

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF BUDGETAIRE au 01.01.2019	EVOLUTION	EFFECTIF BUDGETAIRE au 01.11.2019	EFFECTIF POURVU	TNC
Emploi fonctionnel						
Directeur général des services	A	1		1	1	0
Filière administrative						
Collaborateur de Cabinet	A	1	-1	0	0	0
Attaché	A	3		3	3	0
Rédacteur	B	2	1	3	3	0
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	2		2	2	0
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	2		2	2	0
Adjoint administratif	C	1	1	2	1	1
Filière technique						
Technicien principal 1ère classe	B	1		1	1	0
Technicien principal 2ème classe	B	1		1	1	0
Agent de maîtrise principal	C	3		3	3	0
Agent de maîtrise	C	0	1	1	1	0
Adjoint technique principal 1ère classe	C	3	-1	2	2	0
Adjoint technique principal 2ème classe	C	9		9	9	2
Adjoint technique	C	6		6	6	2
Adjoint technique (saisonniers)	C	0	0	0	0	0
Filière médico-sociale						
Educateur de jeunes enfants de 1ère classe	A	0	2	2	2	1
Educateur principal de jeunes enfants	B	2	-2	0	0	0
Educateur de jeunes enfants de 2ème classe	A	0	1	1	0	0
Educateur de jeunes enfants	B	1	-1	0	0	0
Auxiliaire de puériculture ppal 1ère classe	C	2		2	2	1
Auxiliaire de puériculture ppal 2ème classe	C	3		3	3	0
Filière sociale						
ATSEM principal 1ère classe	C	7	-1	6	6	3
ATSEM principal 2ème classe	C	2		2	2	1
Filière animation						
Adjoint d'animation	C	1		1	1	1
Filière culturelle						
Assistant spéc. d'enseignem. Artist.2ème classe	B	1		1	1	1
Assistant de conservation ppal de 2ème classe	B	1		1	1	0
Assistant d'enseignement artistique	B	15		15	15	15
Adjoint du patrimoine ppal de 2ème classe	C	0	1	1	1	0
Adjoint du patrimoine	C	1	0	1	1	1
Filière police municipale						
Brigadier chef principal	C	1		1	1	0
TOTAL		72	1	73	71	29
			<i>Hors saisonniers</i>	73	71	29

COMMUNE DE FEGERSEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 14 octobre 2019 à 20 heures 00

Nombre des conseillers élus : 29 Conseillers en fonction : 29
Conseillers présents : 23 Absents : 06 Procurations : 04

15. Protection sociale complémentaire des agents : renouvellement des conventions de participation

Par délibération du 9 décembre 2013, le Conseil municipal de Fegersheim avait décidé de poursuivre la participation financière à la protection sociale des agents selon le principe suivant : pour deux euros versés par l'agent, la collectivité contribue à hauteur de un euro,

- d'une part sur le contrat de participation pour la couverture des frais de santé dans son intégralité
- d'autre part, en matière de prévoyance sur la couverture des risques « incapacité temporaire totale de travail » et « invalidité permanente »

Le Conseil municipal avait alors attribué le contrat de participation en matière de couverture des frais de santé pour les agents actifs et inactifs de la commune à la Mut'Est et le contrat de participation en matière de prévoyance à la Mutuelle Générale de Prévoyance / Entis pour une durée de six ans, à partir du 1^{er} janvier 2014.

En vue du renouvellement desdits contrats, un appel public à concurrence a été établi sur la base du cahier des charges des conventions actuelles, et a fait l'objet d'une parution au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics ainsi qu'au Journal Officiel de l'Union Européenne les 10 et 11 juin 2019. Ces cahiers des charges ont été élaborés en liaison avec le Cabinet Risk Partenaires, assistant à maîtrise d'ouvrage, sur la base des garanties existantes. Ainsi, pour la prévoyance, à côté de la prestation de base, existe la possibilité pour les agents de souscrire à des prestations optionnelles.

De même, pour la santé, 3 niveaux de garantie sont proposées.

A l'issue de la consultation, 4 offres ont été réceptionnées pour la prévoyance et 3 pour la santé. Ces offres ont été analysées par le Cabinet Risk Partenaires, qui a également mené une négociation avec les soumissionnaires, pour leur faire préciser leurs offres.

Pour chacune des deux conventions, les critères de choix retenus étaient :

- critère 1 : rapport entre la qualité des garanties et le tarif proposé : Valeur technique appréciée :
 - en fonction du respect du cahier des charges et de la qualité des garanties proposées : 20/100
 - en fonction du prix apprécié selon les tarifications proposées : 25/100
- critère 2 : degré effectif de solidarité entre les adhérents ou les souscripteurs, intergénérationnelle, en fonction de la rémunération : 5/100
- critère 3 : maîtrise financière du dispositif : 25/100
- critère 4 : moyens destinés à assurer une couverture effective des plus âgés et des plus exposés aux risques : 5/100
- critère 5 : modalités de gestion et d'accompagnement proposées : 20/100

15. Protection sociale complémentaire des agents : renouvellement des conventions de participation – suite -

A l'issue de l'analyse des offres, après négociation, il est proposé de retenir, en qualité de mieux-disante au regard des critères évoqués

- Pour la prévoyance, Territoria Mutuelle,
- Pour la santé, Mut'Est.

Il y aura donc une continuité de contrat en ce qui concerne la santé, et une modification de contrat en ce qui concerne la prévoyance. Une information globale des agents aura lieu après le vote du Conseil municipal. Une présentation par les attributaires au personnel, et la tenue de permanences sont en effet prévues au marché.

De plus, il est proposé au Conseil municipal de maintenir le niveau de participation fixé en 2013, tel que rappelé ci-dessus.

Le Conseil municipal,
vu la délibération du Conseil municipal du 9 décembre 2013 approuvant la mise en place d'une convention de participation en matière de protection sociale et fixant le niveau de participation financière de la collectivité à la couverture santé et prévoyance des agents de la Commune,
vu l'analyse des offres réceptionnées,
vu l'avis du Comité technique en date du 7 octobre 2019,
après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

attribue le contrat de participation en matière de couverture des frais de santé pour les agents actifs et inactifs de la commune à la Mut'Est et le contrat de participation en matière de prévoyance à la société Territoria Mutuelle pour une durée de six ans, renouvelable un an,

décide de poursuivre sa participation financière selon le principe suivant en termes de participation financière : pour deux euros versés par l'agent, la collectivité contribue à hauteur de un euro,

- d'une part sur le contrat de participation pour la couverture des frais de santé dans son intégralité
- d'autre part, en matière de prévoyance sur la couverture des risques « incapacité temporaire totale de travail » et « invalidité permanente »

précise que cette participation est réservée aux agents dont la Commune est l'employeur principal, et ne saurait couvrir les majorations de frais qui seraient liés à une adhésion tardive des agents au dispositif.

 Le Maire

Thierry SCHAAL



COMMUNE DE FEGERSHEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 14 octobre 2019 à 20 heures 00

Nombre des conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 23

Absents : 06

Procurations : 04

16. Audit du multi-accueil « La Marelle »

Par délibération du 24 juin dernier, le Conseil municipal a approuvé la réalisation d'un audit du multi-accueil « La Marelle » réalisé à titre gracieux par l'association ABRAPA.

Le compte-rendu de cet audit, réalisé cet été, joint en annexe, pointe de nombreuses forces de la structure et identifie des points à améliorer.

Dans ce cadre, la question du planning a notamment été évoquée. Celui-ci pose de nombreuses difficultés, notamment pour assurer la continuité de service tout en assurant l'équilibre, pour les agents, entre leur vie personnelle et leur vie professionnelle.

Le premier axe d'amélioration sera donc de revoir ce planning, pour en faire un outil plus facile à comprendre et à utiliser pour l'ensemble des agents.

La commune est aujourd'hui dans l'attente d'une proposition d'accompagnement complémentaire de l'ABRAPA sur la suite de la démarche.

De plus, M. le Maire a approuvé une lettre de mission pour M. CLAVELIN par laquelle il lui demande d'intervenir au sein de la structure pour mettre en œuvre deux actions précises :

- accompagner l'équipe de la structure dans son organisation générale
- accompagner la responsable par intérim dans ses missions de direction

Enfin, le processus de recrutement d'un(e) responsable va être relancé.

Le Conseil municipal,

vu les résultats de l'audit du multi-accueil « La Marelle » réalisé par l'ABRAPA,

vu l'avis du Comité technique en date du 7 octobre 2019,

après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

- **charge** M. le Maire ou son représentant de mener toute négociation avec l'ABRAPA en vue de mettre en place une démarche d'accompagnement complémentaire de la structure, et lui donne mandat aux fins de signer tout acte nécessaire pour mener ce projet à bien

PJ. Rapport d'audit de l'ABRAPA



Le Maire

Thierry SCHAAL

RESTITUTION AUDIT

Multi-Accueil « La Marelle »

MAIRIE DE FEGERSHEIM
27 AOUT 2019

FORCES ET BONNES PRATIQUES

Cartographie de la structure sous différents aspects

- **Aménagement de l'espace**
 - salle de vie
 - stockage
 - salle de change
 - coins symboliques
 - espaces extérieurs
- **Pédagogie**
 - manuel de « qui fait quoi »
 - équipe qui se mets à la hauteur des enfants
 - verbalisation systématique
 - liberté d'action pour les enfants
 - respect des rythmes des enfants
- **Equipe de la Marelle**
 - motivation, dynamisme, professionnalisme
 - l'enfant au cœur des préoccupations
 - remplacements
- **Communication**
 - cahier de transmissions
 - disponibilité de la Mairie
 - les réunions
- **Organisation**
 - l'accueil modulé
 - temps de réflexion
 - analyse de la pratique

CONTEXTE

- Réunion du 20 mai 2019 au sein de la Mairie de Fegersheim

Evocation d'un problème structurel et organisationnel au sein du Multi-Accueil La Marelle

Proposition de collaboration avec l'Abrapa sous la forme d'un Audit

FAIBLESSES ET POINTS DE VIGILANCE


- Aménagement de l'espace**
 - le « dallot »
 - les barrières
 - les distances
 - les portes
 - le coin bulle
- Pédagogie**
 - date du dernier projet pédagogique
 - espace repas
 - temps de ménage des agents
- Equipe de la Marelle**
 - épuiement des équipes
 - conflits
 - flou
- Communication**
 - cahier de transmissions
 - perte d'informations
- Organisation**
 - planning
 - temps de travail de l'agent d'entretien

PREMIERS CONSTATS

- Transparence, réactivité et disponibilité de l'ensemble des acteurs de la Petite Enfance de la Ville de Fegersheim
- Observation d'un groupe d'enfants sain, ouvert, joué....premiers marqueurs d'un travail efficace des agents de la structure


PRECONNISATIONS

- Point de vue organisationnel
 - le planning
 - les formations
 - les fiches de postes
 - les outils supports



Les préconisations (suite)

- **D'un point de vue Ressources Humaines**
 - le temps de travail de l'agent d'entretien
 - les tâches administratives
 - Document Unique d'Evaluation des Risques Pro



Les préconisations (suite)

- **Autres pistes de réflexions**
 - harmonisation des pratiques autour du cahier de liaison
 - aménagement de l'espace (meuble Daillot)
 - place du point accueil des familles



MISSION
ÉCOLE
D'OUTILS
ÉDUCATIFS

ensemble, partageons la vie

Merci pour votre confiance



VOUS & VOS PROCHES

Vos enfants,
notre priorité !

COMMUNE DE FEGERSEIM**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal****Séance du lundi 14 octobre 2019 à 20 heures 00**

Nombre des conseillers élus : 29 Conseillers en fonction : 29
 Conseillers présents : 23 Absents : 06 Procurations : 04

17. Avenant aux marchés de travaux – projet 5 rue de l'Eglise

Par délibération du 12 mars 2018, le Conseil municipal a adopté l'avant-projet définitif (APD) de réalisation du projet de bâtiment situé 5 rue de l'Eglise à Fegersheim, pour un montant estimé à 1.699.700 € HT. Les marchés de travaux ont été attribués par délibération des 2 juillet et 1^{er} octobre 2018.

Dans le cadre de l'exécution des marchés de travaux, le Maître d'œuvre a proposé plusieurs avenants détaillés comme suit :

LOT	ATTRIBUTAIRE	MARCHE € HT	AVENANT € HT	% EVOL
02. VRD / Aménagement ext. / assainissement	BTP STENGER	55 057,87	16 245,46	29,51%
03. Gros Œuvre / Démolition	BRINGOLF	632 568,75	1 988,40	0,31%
04. Charpente bois	GIROLD	55 623,34	11 261,09	20,25%
05. Couverture / Etanchéité / Zinguerie	ADAM TOITURES	85 839,60	2 272,00	2,65%
06. Menuiseries Alu + BSO	GROLL	69 900,00	-1 305,00	-1,87%
07. Menuiserie extérieure	FMS	29 068,46	0,00	0,00%
08. Plâtrerie / Isolation / Faux plafond	OSTERMANN	89 803,73	0,00	0,00%
09. Sanitaire / Assainissement intérieur	ESCHRICH EMMANUEL	49 537,00	3 805,00	7,68%
10. Chauffage / Ventilation	ECCA	229 200,00	0,00	0,00%
11. Electricité	HIRTZEL ARBOGAST	107 679,50	7 554,45	7,20%
12. Chape	TECHNOCHAPE	11 000,00	0,00	0,00%
13. Menuiserie intérieure bois	HOFFBECK	83 004,50	16 038,80	19,32%
14. Carrelage / Faïence	CDRE	19 665,92	0,00	0,00%
15. Peinture Intérieure	HITTIER	31 645,68	0,00	0,00%
16. Serrurerie	SIRC TOLERIE	85 733,00	0,00	0,00%

17. Avenant aux marchés de travaux – projet 5 rue de l'Eglise – suite -

LOT	ATTRIBUTAIRE	MARCHE € HT	AVENANT € HT	% EVOL
17. Revêtement de sol souple	CDRE	24 089,69	3 710,82	15,40%
18. Cloison mobile	TERTIA	23 500,00	0,00	0,00%
19. Echafaudage	KAPP	9 578,40	130,50	1,36%
20. ITE Crépis / Bardage	DECOPEINT	33 234,95	-6 855,00	-20,63%
21. Enduit traditionnel	PEINTURES	30 060,50	0,00	0,00%
22. Signalétique	GERNER	9 956,03	0,00	0,00%
23. Ascenseur	EST ASCENSEURS	29 948,00	0,00	0,00%
24. Cuisine	AXIMA	27 301,00	4 110,00	15,05%
Montant global		1 822 995,92	59 156,52	3,25%

Les principales évolutions sont liées à l'évolution du projet lié à l'aménagement de la cour. En effet, la Commune a sollicité l'Eurométropole de Strasbourg afin de pouvoir élargir la cour jusqu'aux bords de la piste cyclable. Cela a impacté les travaux réalisés, en particulier le lot n° 2.

Par ailleurs, il a été décidé de faire réaliser un aménagement du préau intégrant un traitement acoustique, ce qui a entraîné des plus-values sur le lot 13.

Enfin, il a été demandé par le maître d'œuvre de réaliser des relevés en plinthes, entraînant un surcoût dans le lot 17, compensé partiellement par une diminution du coût du lot 13.

Les avenants ont été présentés par la maîtrise d'œuvre à la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 1er octobre 2019 et a émis un avis favorable aux avenants qui lui ont été présentés.


M. Raymond VINCENT affirme que le budget de l'opération est de 2.8 millions d'euros TTC. M. le Maire précise qu'il ne met pas ce montant en question.

Le Conseil municipal,

vu les dispositions réglementaires relatives à la passation des marchés publics,
vu le compte-rendu de la commission d'Appel d'Offres en date du 1^{er} octobre 2019,
après en avoir délibéré, **à la majorité moins cinq abstentions** (M. Raymond VINCENT, M. Bernard SCHAAL, Mme Laure MISTRON, Mme Danièle SENDEL et M. Matthieu LEFFTZ)

valide les propositions d'attributions des avenants détaillés ci-dessus,

donne mandat à M. le Maire ou à son représentant aux fins de signer l'ensemble des avenants et tout acte s'y rapportant.


 Le Maire
 Thierry SCHAAL



COMMUNE DE FEGERSHEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 14 octobre 2019 à 20 heures 00

Nombre des conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 23

Absents : 06

Procurations : 04

18. Accès aux chemins ruraux – clés pour les portiques et barrières

Les propriétaires de terrains situés aux abords de chemins ruraux dont l'accès est fermé par une clé sur portiques et barrières se voient confier, à leur demande, une telle clé fournie par la Commune.

La mise à disposition de clé est faite à titre gratuit pour les propriétaires qui en font la demande motivée, contre signature d'un formulaire de remise de clé.

A la demande de la Commune, le propriétaire peut être sollicité à tout moment pour présenter sa clé en mairie.

Le bénéficiaire s'engage à refermer le portique/la barrière après chaque passage ceci afin d'éviter toutes nuisances ou complications.

Enfin, en cas de perte de clé, le bénéficiaire doit prendre à sa charge les frais de copie d'une nouvelle clé, étant précisé qu'en fonction du type de barrières, le coût de reproduction de la clé peut être relativement élevé.

Le Conseil municipal,

après en avoir délibéré, à l'unanimité

approuve les modalités de prêt de clés pour l'accès aux chemins ruraux de la Commune aux propriétaires de parcelles situées aux abords de ces chemins, sur leur demande motivée,

approuve la facturation au coût réel d'une reproduction de clés en cas de remplacement

donne mandat à M. le Maire ou son représentants aux fins de signer tout acte y relatif



Le Maire

Thierry SCHAAL

PREFECTURE
DU BAS-RHIN

23 OCT. 2019

DCL - Bureau 27
du Contrôle de Légalité

COMMUNE DE FEGERSHEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 14 octobre 2019 à 20 heures 00

Nombre des conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 23

Absents : 06

Procurations : 04

19. Projets sur l'espace public - programme 2020

Conformément à l'article 5211.57 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la loi n° 99.586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et la simplification de la coopération intercommunale, le Conseil municipal est invité à donner son avis sur le projet de rapport qui sera soumis le 25 octobre 2019 à la Commission Permanente de l'Eurométropole.

Ce rapport liste les projets inclus dans le programme 2020 de transport, voirie, signalisation statique et dynamique, ouvrages d'art, eau et assainissement porté par l'Eurométropole.

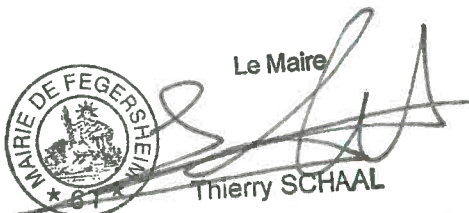
Les projets sont réalisés sous maîtrise d'ouvrage Eurométropole de Strasbourg, avec éventuellement une assistance à maîtrise d'ouvrage. La maîtrise d'œuvre est assurée soit en interne par les services métropolitains, soit en externe par des bureaux d'études privés.

Les montants délibérés sont établis en référence aux indices valeur octobre 2019.

A noter que les reliquats de crédits d'études pourront, en cas de besoin et pour une même opération, être affectés aux travaux.

Il est précisé que la présente liste n'inclut pas les interventions ponctuelles d'urgence liées à la mise en sécurité qui sont réalisées tout au long de l'année.

Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré, **à l'unanimité**
donne son avis sur la liste jointe en annexe

Le Maire

Thierry SCHAAL

PJ Liste des projets concernant Fegersheim



ANNEXE 3 : LISTE DES PROJETS DANS LES COMMUNES

FEGERSHEIM

Opération	2020FEG07	FEGERSHEIM		Etudes et travaux		1	
Site projet	RUE DE LA VIEILLE ILL						
Tronçon / tranche	1/1	Début	Complet	Fin	Complet		
Mt Total Prévisionnel	12 500 €		MOE	Externe	Tableau	-	AMO non

Voirie & équipements	Etat d'entretien	Voie de desserte	Réfection des trottoirs	Trx en faible profondeur	Type Marché	MAPA	12 500 €
Total délibéré EMS							12 500 €

Opération	2020FEG02	FEGERSHEIM		Etudes et travaux		2	
Site projet	RUE DE L'AMIRAL EXELMANS						
Tronçon / tranche	1/1	Début	Chaussée de l'impasse	Fin	N°12		
Mt Total Prévisionnel	19 500 €		MOE	Externe	Tableau	-	AMO non

Voirie & équipements	Etat d'entretien	Voie de desserte	Réfection	Trx en faible profondeur	Type Marché	MAPA	19 500 €
Total délibéré EMS							19 500 €

Opération	2020FEG03	FEGERSHEIM		Etudes et travaux		3	
Site projet	RUE DU CHARRON						
Tronçon / tranche	1/1	Début	Complet	Fin	Complet		
Mt Total Prévisionnel	10 000 €		MOE	Externe	Tableau	-	AMO non

Voirie & équipements	Etat d'entretien	Voie de desserte	Réfection	Trx en faible profondeur	Type Marché	MAPA	10 000 €
Total délibéré EMS							10 000 €

Opération	2020FEG04	FEGERSHEIM		Etudes et travaux		4	
Site projet	RUE D'ANDLAU						
Tronçon / tranche	1/1	Début	Complet	Fin	Complet		
Mt Total Prévisionnel	33 000 €		MOE	Externe	Tableau	-	AMO non

Voirie & équipements	Etat d'entretien	Voie de desserte	Réfection	Trx en faible profondeur	Type Marché	MAPA	33 000 €
Total délibéré EMS							33 000 €

Opération	2020FEG05	FEGERSHEIM		Etudes et travaux		5	
Site projet	RUE DE LA LIBERATION						
Tronçon / tranche	1/1	Début	Rue de l'Andlau	Fin	Impasse		
Mt Total Prévisionnel	70 000 €		MOE	Externe	Tableau	-	AMO non

Assainissement	Etat entretien réseau	Collecteur/branchements	Pose	Trx tanchée ouverte	Type Marché	MAPA	70 000 €
Total délibéré EMS							70 000 €

Opération	2020FEG06	FEGERSHEIM		Etudes et travaux		6	
Site projet	RUE DE L'ILL						
Tronçon / tranche	1/1	Début	Rue du Gal de Gaulle	Fin	Rue de l'Eschenwoerth		
Mt Total Prévisionnel	60 000 €		MOE	Externe	Tableau	-	AMO non

Assainissement	Etat entretien réseau	Collecteur/branchements	Pose	Trx tanchée ouverte	Type Marché	MAPA	60 000 €
Total délibéré EMS							60 000 €

PLUSIEURS SECTEURS

Opération	2020EMS10	PLUSIEURS SECTEURS		Etudes		7	
Site projet	RM 1083 (Fegersheim et Lipsheim)						
Tronçon / tranche	1/1	Début	Entrée agglomération	Fin	Giratoire Lilly		
Mt Total Prévisionnel	60 000 €		MOE	Externe	Tableau	PPI	AMO oui

Voirie & équipements	Fonctionnement modifié	Voie Structurante	Réaménagement	Trx en profondeur	Type Marché	MAPA	60 000 €
Total délibéré EMS							60 000 €

Opération	2020EMS07	PLUSIEURS SECTEURS		Etudes et travaux		8	
Site projet	ENTRETIEN DES ZONES D ACTIVITE SUD - Fegersheim (Rue du Colonel Lilly), Geispolsheim (trottoirs rue du Commerce), ...						
Tronçon / tranche	1/1	Début	Localisé	Fin	Localisé		
Mt Total Prévisionnel	78 000 €		MOE	Externe	Tableau	ZA-ZI	AMO non

Voirie & équipements	Etat d'entretien	Voie de desserte	Réfection	Trx en faible profondeur	Type Marché	MAPA	78 000 €
Total délibéré EMS							78 000 €

COMMUNE DE FEGERSEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 14 octobre 2019 à 20 heures 00

Nombre des conseillers élus : 29 Conseillers en fonction : 29
Conseillers présents : 23 Absents : 06 Procurations : 04

20. Avis de la Commune sur un échange foncier entre l'Eurométropole de Strasbourg et la société HE INVEST

La société HE INVEST, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Strasbourg sous le numéro 483 650 834, porte un projet de reconversion de la friche anciennement EHALT à l'entrée nord de Fegersheim.

Dans le cadre du traitement foncier des abords du projet rue du Commerce, rue des Platanes et rue de l'Industrie, en zone UXb2 du plan local d'urbanisme, l'Eurométropole cèdera à la société HE INVEST un terrain de 6,43 ares, situé rue du Commerce, à distraire de la parcelle cadastrée section 20 n°119 de 56,87 ares.

Cette emprise est valorisée à hauteur de 32.793 €, toutes taxes éventuelles en sus, conformément à l'évaluation domaniale.

Ce terrain, préalablement déclassé du domaine public par délibération de la Commission permanente de l'Eurométropole de Strasbourg en date du 23 novembre 2018, est destiné à accueillir des places de stationnement dédiées au projet et participe ainsi pleinement au bon fonctionnement de son économie générale.

La société HE INVEST prendra à sa charge sous son entière responsabilité, les dévoiements de réseaux à réaliser sur l'emprise acquise.

En contrepartie la société HE INVEST cèdera un terrain de 24,28 ares constitué de :

- 2,26 ares à distraire de la parcelle cadastrée section 20 n°389/92 de 80,81 ares, sol,
- 0,01 are à distraire de la parcelle cadastrée section 20 n°388/92 de 186,52 ares, sol,
- 0,06 are à distraire de la parcelle cadastrée section 20 n°388/92 de 186,52 ares, sol,
- 6,44 ares à distraire de la parcelle cadastrée section 20 n°228/92 de 96,44 ares, sol,
- 0,06 are à distraire de la parcelle cadastrée section 20 n°370/92 de 2,63 ares, sol,
- la parcelle cadastrée section 20 n°367/92 de 4,62 ares, sol,
- la parcelle cadastrée section 20 n°98 de 9,55 ares, sol,
- la parcelle cadastrée section 20 n°368/92 de 1,24 are, sol,
- la parcelle cadastrée section 20 n°171/92 de 0,04 are, sol,

Ces parcelles constituent des tronçons de voies et d'accessoires de voies aménagées (rue du Commerce, rue des Platanes, rue de l'Industrie).

La valeur retenue pour ce foncier de voirie aménagé est de 1 € symbolique, toutes taxes éventuelles en sus, compte tenu du fait que son acquisition constitue une incorporation dans le domaine public métropolitain.

.../...

20 Avis de la Commune sur un échange foncier entre l'Eurométropole de Strasbourg et la société HE INVEST

Au vu des éléments présentés, une soulte de 32 792 €, toutes taxes éventuelles en sus, sera versée par la société HE INVEST à l'Eurométropole, représentant la différence de valeurs des fonciers échangés.

En vertu du code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal de Fegersheim est invité à émettre un avis sur cet échange foncier qui sera soumis le 25 octobre 2019 à la Commission Permanente de l'Eurométropole.

Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité
donne un avis favorable sur l'échange foncier détaillé ci-dessus

PJ Plans



Le Maire

Thierry SCHAAL



FEGERSHEIM



COMMUNE DE
FEGERSHEIM



PROJET DE DIVISION

Rue de l'Industrie - Rue du Génie
Section 20

Echelle : 1/500ème

Nota : - les surfaces sont données à titre indicatif et seront définitives qu'après arpentage des terrains.
- Le parcellaire est issu de la documentation cadastrale et est représenté à titre indicatif.
(c01) à (c11) - indice des parcelles issues du document d'arpentage en cours établi le 16 juillet 2019
(n01) à (n20) - indice des futures parcelles (document d'arpentage à établir)

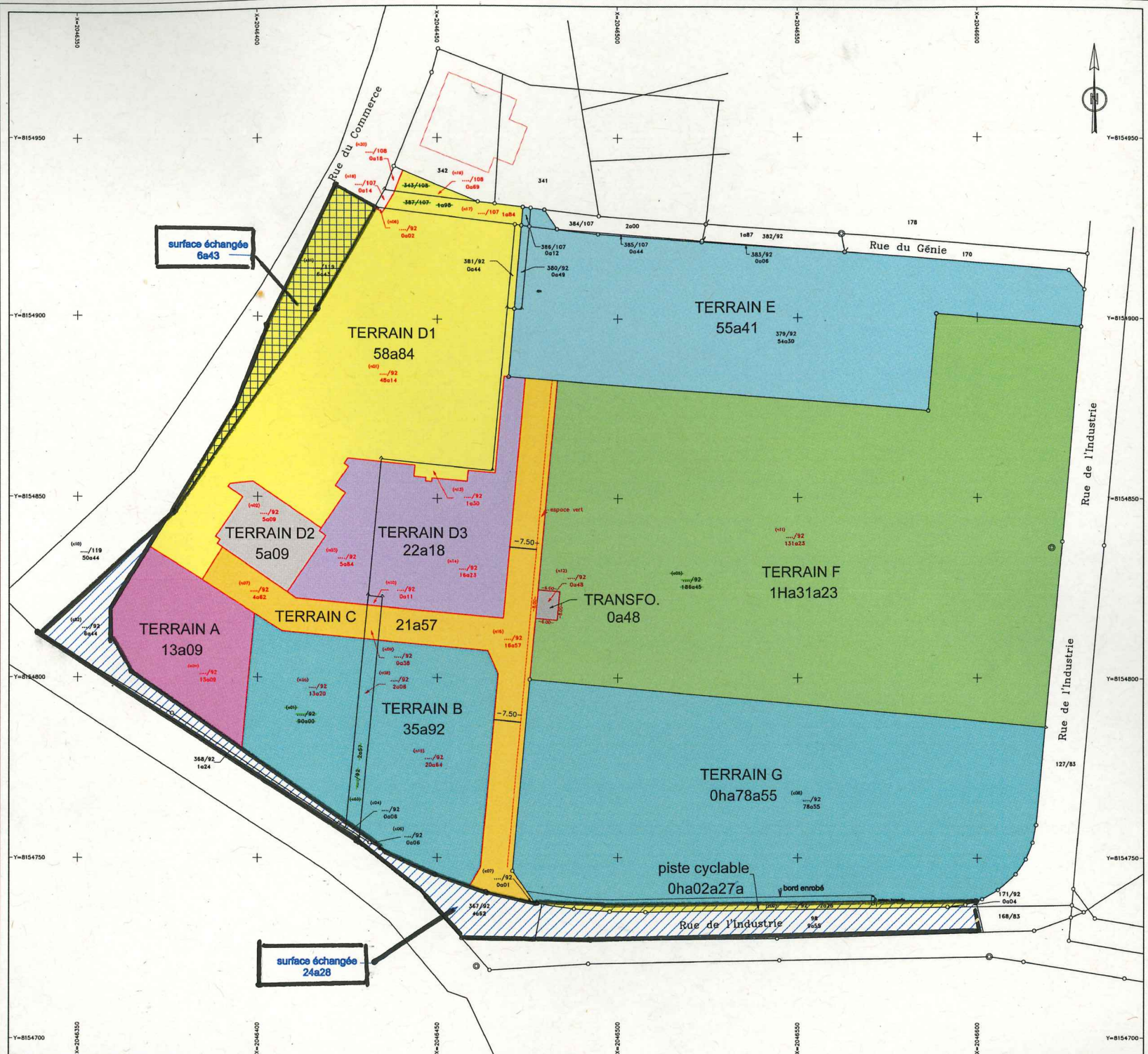
**CABINET
BAUR**
GÉOMÈTRES-EXPERTS

5 rue des Sœurs Tél. : 03 88 63 87 87
67501 Haguenau Cedex Fax : 03 88 63 87 88

info@cabinetbaur.fr
www.cabinetbaur.fr

réf. dossier : 1371900512
planimétrie : RGF CC49
altimétrie : I.G.N. 69 Altitudes Normales

Levé le	
Edité le	22 août 2019
Modifié le	



COMMUNE DE FEGERSHEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 14 octobre 2019 à 20 heures 00

Nombre des conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 23

Absents : 06

Procurations : 04

21 Cession de parcelles de sentier communal au profit de riverains

Six riverains d'un sentier communal formant une allée entre la rue de l'Amiral Courbet et la rue Jean Bart, ont saisi la Commune de Fegersheim, en vue d'acquérir la parcelle de sentier située à l'arrière de leur terrain. Ce sentier ne faisant pas partie du domaine public communal, il n'est pas nécessaire de procéder à son déclassement.

La commune a proposé auxdits riverains de leur céder le tronçon au droit de leur propriété, au prix forfaitaire de 500 € par riverain quelle que soit la surface.

Cette vente était néanmoins soumise aux conditions suivantes :

- tous les riverains signataires de la demande d'origine devaient donner leur accord, sans exception.
- les frais d'arpentage et de notaire seraient à leur charge.

Suite à un courrier en ce sens envoyé aux intéressés en septembre 2018, puis à la réalisation d'un projet de découpage réalisé par un géomètre, l'ensemble des propriétaires a donné son accord pour cette cession par courrier du 2 mai 2019.

Le Conseil municipal,

vu la demande des propriétaires riverains,



après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

approuve la cession des parcelles telles que détaillées dans le plan de géomètre, au montant de 500 € forfaitaire par riverains

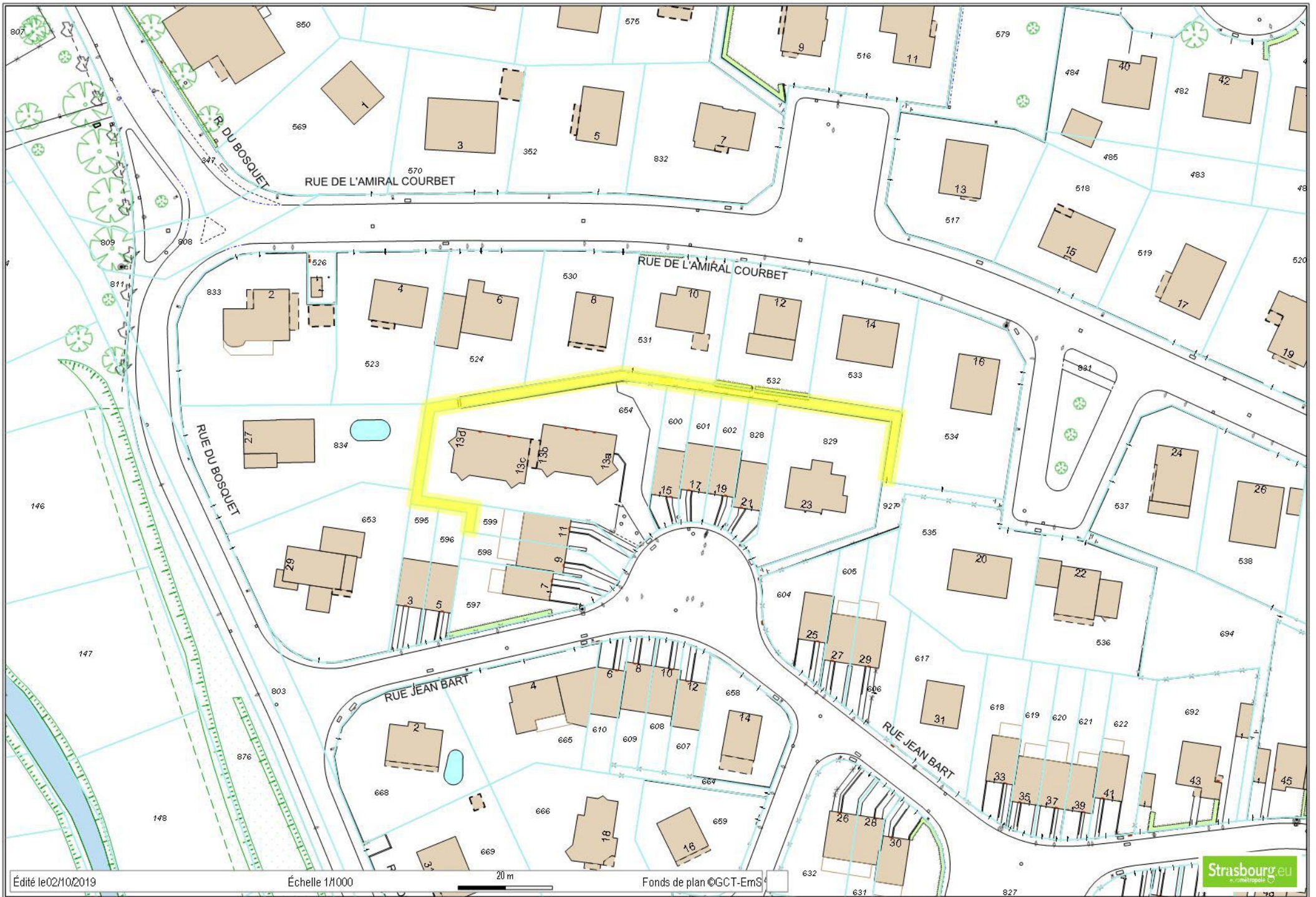
approuve la facturation des frais d'arpentage et de notaire aux riverains

donne mandat à M. le Maire ou son représentant aux fins de signer tout acte y relatif.

PJ Plans

 Le Maire

Thierry SCHAAL







Arrondissement de Strasbourg-Campagne

COMMUNE DE FEGERSHEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 14 octobre 2019 à 20 heures 00

Nombre des conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 23

Absents : 06

Procurations : 04

Points d'informations

22. Droit d'occupation des sols

Les membres de la commission urbanisme et développement économique se sont réunis en date du 4 septembre 2019.

L'ensemble des demandes d'autorisation d'urbanisme lui a été présenté.

P.J. : Tableau du 04/09/2019 (8 pages)



Le Maire

Thierry SCHAAL



N° Dossier	DATE de dépôt	BENEFICIAIRE	ADRESSE DU TERRAIN	NATURE ET DESTINATION DES TRAVAUX	DATE SIGNATURE de la DECISION FINALE	NATURE de la DECISION
------------	---------------	--------------	--------------------	-----------------------------------	--------------------------------------	-----------------------

Déclarations préalables

DP 67137 19 V0033	23/05/2019	Monsieur SAHIN David 10 rue du Travail 67640 FEGERSHEIM	10 rue du Travail	la construction d'une terrasse	08/07/2019	favorable
DP 67137 19 V0034	24/05/2019	Monsieur LUCAS Alain 79 rue du Général de Gaulle 67640 FEGERSHEIM	79 rue du Général de Gaulle	la construction d'une clôture, d'un kiosque et d'une toiture	07/06/2019	favorable avec prescriptions
DP 67137 19 V0035	31/05/2019	Monsieur AKYILDIZ Kemal 3 rue Vincent VAN GOGH 67640 FEGERSHEIM	47 rue du Général de Gaulle	la restructuration de la maison et la construction d'un garage	26/06/2019	favorable
DP 67137 19 V0036	07/06/2019	Madame DJORDJEVIC Elodie 2 rue des Cerisiers 67640 FEGERSHEIM	2 rue des Cerisiers	la modification de la clôture et la réalisation d'un abri de jardin	26/06/2019	favorable
DP 67137 19 V0037	11/06/2019	Monsieur HOWHANNESIAN Karl 1 rue du Général de Gaulle 67640 FEGERSHEIM	1 rue du Général de Gaulle	le ravalement des façades et rénovation de la toiture	26/06/2019	favorable avec prescriptions
DP 67137 19 V0038	13/06/2019	Monsieur GINJA Valentin 9 rue des Platanes 67640 FEGERSHEIM	9 rue des Platanes	le ravalement des façades et de la clôture -	09/07/2019	favorable
DP 67137 19 V0039	28/05/2019	Madame SCHWEIGER Céline 8 rue de la Chapelle 67640 FEGERSHEIM	8 rue de la Chapelle	la création de lucarnes	09/07/2019	favorable
DP 67137 19 V0040	24/06/2019	Madame GOURIO Fabienne 1 rue de l' Abreuvoir 67640 FEGERSHEIM	1 rue de l' Abreuvoir	le remplacement d'un portail et d'une clôture	09/07/2019	favorable

N° Dossier	DATE de dépôt	BENEFICIAIRE	ADRESSE DU TERRAIN	NATURE ET DESTINATION DES TRAVAUX	DATE SIGNATURE de la DECISION FINALE	NATURE de la DECISION
DP 67137 19 V0041	03/07/2019	Monsieur BARTH Damien 8 rue de l' Abreuvoir 67640 FEGERSEIM	8 rue de l' Abreuvoir	une clôture	09/07/2019	favorable
DP 67137 19 V0042	05/07/2019	CAISSE DU CREDIT MUTUEL DE L'ANDLAU Monsieur GRAD Etienne 44 rue de Lyon 67640 FEGERSEIM	44 rue de Lyon	la modification des façades, le déplacement du stationnement "transporteurs de fonds" - la rénovation toiture terrasse et la mise en conformité de l'accessibilité handicapés	02/08/2019	favorable avec prescriptions
DP 67137 19 V0043	10/07/2019	Monsieur RIEFFEL Denis 63 rue du Général de Gaulle 67640 FEGERSEIM	63 rue du Général de Gaulle	le remplacement des tuiles sur la grange par des tôles tuiles	30/07/2019	favorable
DP 67137 19 V0044	17/07/2019	CELLNEX FRANCE BOUYGUES TELECOM 1 rue de la Cristallerie 92310 SÈVRES	7 rue de l' Industrie	la mise en place d'un pylône treillis devant supporter divers éléments de communication	07/08/2019	défavorable
DP 67137 19 V0045	22/07/2019	Monsieur GANTER Didier 6 rue de Cressier 67640 FEGERSEIM	6 rue de Cressier	la construction d'une véranda	07/08/2019	favorable
DP 67137 19 V0046	23/07/2019	EDF ENR 150 allée des Noisetiers 69760 LIMONEST	10 rue de l' Amiral Courbet	l'installation d'un générateur photovoltaïque dans le plan de toiture	07/08/2019	favorable
DP 67137 19 V0047	26/07/2019	Monsieur TOUSSAINT Laurent 70 rue du Général de Gaulle 67640 FEGERSEIM	70 rue du Général de Gaulle	le remplacement de fenêtres	Néant	Néant
DP 67137 19 V0048	26/07/2019	Monsieur TOUSSAINT Laurent 70 rue du Général de Gaulle 67640 FEGERSEIM	70 rue du Général de Gaulle	le remplacement du portail	Néant	Néant
DP 67137 19 V0049	25/07/2019	Madame FIX Christel 1 rue de l' Amiral Dumont d'Urville 67640 FEGERSEIM	1 rue de l' Amiral Dumont d'Urville	la pose d'une clôture	03/09/2019	favorable

N° Dossier	DATE de dépôt	BENEFICIAIRE	ADRESSE DU TERRAIN	NATURE ET DESTINATION DES TRAVAUX	DATE SIGNATURE de la DECISION FINALE	NATURE de la DECISION
DP 67137 19 V0050	01/08/2019	Monsieur HOWHANNESIAN Karl 1 rue du Général de Gaule 67640 FEGERSHEIM	1 rue du Général de Gaulle	la pose de deux vélux sur le côté arrière de la maison	20/08/2019	favorable avec prescriptions
DP 67137 19 V0051	02/08/2019	ALLOG IMMOBILIER Monsieur NEUROHR Claude 2A allée des Romains 67202 WOLFISHEIM	20 rue de Lyon	un lotissement	Néant	Néant
DP 67137 19 V0052	13/08/2019	Monsieur SCHMITT Vincent 48 rue de l'Amiral Ronarc'h 67640 FEGERSHEIM	48 rue de l'Amiral Ronarc'H	le ravalement de la façade et l' isolation extérieure	Néant	Néant
DP 67137 19 V0053	30/08/2019	Monsieur HEUCHEL Jean Marc 2 rue du Mal de Lattre de Tassigny 67640 FEGERSHEIM	2 rue du Mal de Lattre de Tassigny	Construction d'une pergolas	Néant	Néant

N° Dossier	DATE de dépôt	BENEFICIAIRE	ADRESSE DU TERRAIN	NATURE ET DESTINATION DES TRAVAUX	DATE SIGNATURE de la DECISION FINALE	NATURE de la DECISION
------------	---------------	--------------	--------------------	-----------------------------------	--------------------------------------	-----------------------

Permis de construire

PC 67137 19 V0005	04/07/2019	LILLY FRANCE Monsieur HUNTZINGER Denis 2 rue du Colonel Lilly - ZA FEGERSHEIM 67412 ILLKIRCH CEDEX	2 rue du Colonel Lilly	la modification du couloir bâtiment B200	03/09/2019	Néant
PC 67137 19 V0006	05/07/2019	Monsieur ISIK Ayhan 11 rue Leclerc 67300 SCHILTIGHEIM	rue de l' Avenir	la construction d'une maison individuelle	30/07/2019	défavorable
PC 67137 19 V0007	10/07/2019	SCI ERKAM CINAR SCI ERKAM CINAR 9 avenue des Champs Verts 67210 OBERNAI	2 rue de l' Eglise	la construction d'un ensemble immobilier à caractère d'habitation	Néant	Néant
PC 67137 19 V0008	12/08/2019	Monsieur ROYER Maxime représenté par Madame CORREIA Angélie 34 rue de Soultz 67100 STRASBOURG	126 rue de Lyon	l'isolation extérieure, la pose de fenêtres de toit et une modification de façade	Néant	Néant
PC 67137 19 V0009	12/08/2019	Monsieur ISIK Ayhan 11 rue Leclerc 67300 SCHILTIGHEIM	rue de l' Avenir	la construction d'une maison individuelle	Néant	Néant

Date d'entrée de la D.I.A.	Nom et adresse du demandeur	Adresse de l'immeuble	Sect.	Parc.	Surface en m²	Compétence Préfet (P) EMS (E)	Préemption (P) Renonciation (R)	Date de transmission à l'Eurométropole de Strasbourg	Nom et adresse du propriétaire	Nom et adresse de l'acquéreur
----------------------------	-----------------------------	-----------------------	-------	-------	---------------	-------------------------------	---------------------------------	--	--------------------------------	-------------------------------

Déclarations d'intention d'aliéner

27/05/2019	Maitre Damien MOESSNER 2 place des Tripiers 67000 STRASBOURG	18 rue Camille Claudel	31	269	584	p		29/05/2019	GORGAN Johny et GORGAN Milka 18 rue Camille Claudel 67640 FEGERSHEIM	M. et Mme Jean-Marc BASTIDE 156-158 route de Lyon 67400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN
31/05/2019	Maitre Patricia SCHILLING 19 rue Lovisa BP 60023 67015 STRASBOURG CEDEX	14 rue de la Liberté	26	139/50 140/35	585	p		07/06/2019	M. ROLAND Marcel et Mme née FENDER Irène 18 rue Camille Claudel 67640 FEGERSHEIM	M. et Mme AHMETOVIX Aid 11 rue Henri Loux 67200 STRASBOURG
21/06/2019	Maitre Julie LEININGER-HUMMEL 57 route de Bischwiller 67300 SCHILTIGHEIM	3 rue de l'Arc en Ciel	22	269/174	664	p		24/06/2019	M. Jean DURAND et Mme née Delphine ERYGIT 3 rue de l'Arc en Ciel 67640 FEGERSHEIM	Mme Yohan COHAM et Mme née Sophie PONTE 6 rue Leitersperger 67100 STRASBOURG
25/06/2019	Maitre Thomas EHRHARDT 48 rue du Général Leclerc 67540 OSTWALD	3 rue Vincent Van Gogh	31	226	713	p		26/06/2019	M. et Mme Pirende AKYILDIZ 3 rue Vincent Van Gogh 67640 FEGERSHEIM	M. et Mme Roland ILYES 7 rue Septentrion 30650 ROCHEFORT-DU-GARD
05/07/2019	Maitre Chantal REISACHER-DECKERT 7 avenue Dr Houllion 67600 SELESTAT	75 rue du Gal de Gaulle	22	668/164	370	p		05/07/2019	ASTRIA FONCIER 92300 LEVALLOIS PERRET 1 square Chaptal	M. et Mme Nicolas GAVALET 75 rue du Gal de Gaulle 67640 FEGERSHEIM
19/07/2019	Maitre François-Régis BINDLER 1 place de la Mairie BP 10054 67402 ILLKIRCH cedex	7 rue de l'Avenir	22	305/156	675	p		25/07/2019	M. Edmundo PONCE-BRUNET et Mme née Georgette DREHER 7 rue de l'Avenir 67640 FEGERSHEIM	M. François LE BLAINVAUX et Mme Christelle ROSIER 12 rue Pablo Picasso 67640 FEGERSHEIM
23/07/2019	Maitre Samuel CAMISAN 37 rue de Lyon 67640 FEGERSHEIM	2A rue du Champ de Feu	22	439/95	367	p		25/07/2019	Consorts SCHMITT 9 rue Camille Claudel 67640 FEGERSHEIM	M. et Mme Alaa AL HOMRANI 21 rue des Roses 67640 LIPSHEIM
26/07/2019	Maitre Audrey JACQUIN-ARBOGAST 16 rue de l'école 67490 DETTWILLER	11 rue Paul Cézanne	31	243/34	653	p		26/07/2019	M. Bernard MOUTTOU et Mme née Malliga MALLIGA 11 rue Paul Cézanne 67640 FEGERSHEIM	M. et Mme Franck René Joseph MILON 20 rue de Bourgogne 67540 OSTWALD
29/07/2019	Maitre Grégory KELLER 1 rue des Jardins BP 80009 67220 VILLE	5 rue du Dabo	23	311/225	725	p		29/07/2019	Mme LETEVE Martine 5 rue du Dabo 67640 FEGERSHEIM	M. et Mme SIEGEL Morgan Perceval 7 rue de Mulhouse 67100 STRASBOURG
29/07/2019	Maitre Laurence SCHULLER 10 Place Kléber 67000 STRASBOURG	65 rue du Général de Gaulle	21	225/116	595	p		29/07/2019	M. SCHMUTZ Albert 65 rue du Général de Gaulle 67640 FEGERSHEIM	M. RIEFFEL Claude 236 Marton Road SW18 5 JQ
02/08/2019	Maitre Thomas STEHLIN 15 rue de Bâle BP 15 68210 DANNEMARIE	2 rue des Platanes	22	253/159	406	p		02/08/2019	M. UTARD Bruno et Mme SUSS Aline 2 rue des Platanes 67640 FEGERSHEIM	M. et Mme LAMRANI Ahmed 28 rue Coste et Bellonte 67000 STRASBOURG
08/08/2019	Me CHERRIER et Me JUHN-MAGRET 10a avenue de la gare 67560 ROSHEIM	19 rue de Lyon	7	280/24	1266	p		09/08/2019	Indivision M. MEYER Pierre - SCI OUVVA 19 rue de Lyon 67640 FEGERSHEIM	M. LEONCE Alexis 7 rue Marc Chagall 67640 FEGERSHEIM

Date d'entrée de la D.I.A.	Nom et adresse du demandeur	Adresse de l'immeuble	Sect.	Parc.	Surface en m²	Compétence Préfet (P) EMS (E)	Préemption (P) Renonciation (R)	Date de transmission à l'Eurométropole de Strasbourg	Nom et adresse du propriétaire	Nom et adresse de l'acquéreur
19/08/2019	Maitre Emmanuelle WENDLING notaire chez Maître Patricia SCHILLING 19 rue Lovisa 67015 STRASBOURG	1a rue du Général de Gaulle	1	79	201	p		20/08/2019	M. REIBEL Francis 13 rue de la Garenne 34230 ST PONS DE MAUCHIENS	SCI DALC 3 rue de Rhinau 67860 BOOFZHEIM
19/08/2019	Maitre Antonia CALDEROLI-LOTZ 19 rue du Général Leclerc BP 21014 67451 MUNDOLSHEIM CEDEX	10 rue du Travail	22	739/164	291	p		20/08/2019	M et Mme David SAHIN 10 rue du Travail 67640 FEGERSHEIM	M. Grégory MAYER et Mme Séverine SCHNEIDER 6 rue Paul Reiss 67000 STRASBOURG
20/08/2019	Maitre Isabelle GENY 4 rue du Dr Jean Bernard 67920 SUNDHOUSE	20 route de Lyon	6	49	1350	p		21/08/2019	M Francis VAILLY 42 rue Mistal 67150 MATZENHEIM M. Guy VAILLY 8 rue du Champ du Feu 67640 FEGERSHEIM	Sarl ALLOG IMMOBILIER 2A Allée des Romains 67920 WOLFISHEIM
21/08/2019	Maitre Thomas STEHLIN 15 rue de Bâle BP 15 68210 DANNEMARIE	2 rue des Platanes	22	253/159	406	p		22/08/2019	M. et Mme Bruno UTARD - Alice SUSS 2 rue des Platanes 67640 FEGERSHEIM	M. Emmanuel RIOLAND et Mme Nora GRAUSZA 4 place Mathieu Zell 67200 STRASBOURG

Arrondissement de Strasbourg-Campagne

COMMUNE DE FEGERSHEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 14 octobre 2019 à 20 heures 00

Nombre des conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 23

Absents : 06

Procurations : 04

Points d'informations

23. Rapports annuels 2018 sur les services publics de l'eau, de l'assainissement et des déchets

En application des décrets 95-635 du 6 mai 1995 et 2000-404 du 11 mai 2000, le Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg a pris acte, par délibération du 27 septembre 2019, des rapports annuels 2018 portant sur

- le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement
- le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

En vertu desdits décrets, le Conseil municipal est informé de ces rapports.



Le Maire

Thierry SCHAAL



Arrondissement de Strasbourg-Campagne

COMMUNE DE FEGERSHEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 14 octobre 2019 à 20 heures 00

Nombre des conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 23

Absents : 06

Procurations : 04

Points d'informations

Trois interventions étaient annoncées en début de séance.

Intervention de M. Raymond VINCENT.

Retranscription du texte lu par M. VINCENT en séance.

« Mon intervention s'adresse à vous toutes et tous et plus particulièrement aux 20 collègues Conseillers Municipaux appelés généralement « Conseillers de base ».

Je considère en effet vous devoir une dernière explication, après 37 années de présence autour de la table, et en cette fin d'exercice qui fut pour moi strictement à l'opposé de ce que furent les 5 précédents durant lesquels je me suis passionné pour la vie communale.

Près du terme de cette mandature, n'ayant pas eu la possibilité de le dire autrement ou en d'autres lieux, sachez que mon attitude tout au long de ces 6 années fut entièrement dictée par vos positionnements à mon égard durant la totalité de cette période.

Le positionnement du Maire et des membres de l'actuelle municipalité : mon ressenti est qu'il fut détestable.

Le positionnement de vous autres Conseillers, hormis quelques très rares instants d'écoute voire d'attention : un seul mot le caractérise : indifférence.

Dans ce climat déplorable et considérant que cette fois-ci je ne devais ma présence ici qu'aux seuls électeurs, je n'ai pas démissionné. Je suis par conséquent resté avec forcément une activité très réduite limitant mes interventions à mes seuls domaines d'expériences communales et de compétence professionnelle.

Lors de l'analyse du projet de PLUC le très complet travail produit par la Commission d'Urbanisme n'obtint pas les résultats espérés par manque de soutien réel de nos responsables. Là ce fut de la déception d'autant plus grande que pas mal de communes ne découvrent que maintenant les problèmes que nous avons soulevé.

Mon analyse détaillée des finances de la Commune sur les 17 dernières années, type de document très rare, ne suscita aucunes remarques, aucuns commentaires et aucunes questions. Là ce fut plus qu'une simple interrogation.

Enfin sur 3 problèmes spécifiques de structure de bâtiments, base de mon métier exercé durant près de 40 années en professionnel reconnu et respecté, mes conseils ne furent jamais écoutés et pire systématiquement contredits. Pourtant en, la matière, nier les problèmes ne les a jamais fait disparaître. Là ce fut un comble et je n'ai pas de mot convenable pour définir à chaque fois ce que j'ai ressenti.

Cette mandature fut donc pour moi misérable et en cet instant, j'en éprouve une réelle tristesse et en même temps un soulagement car enfin cette situation se termine.

J'espère que cette fois-ci mon intervention sera relatée dans les comptes rendus de la séance.

Je vous remercie de m'avoir écouté.

Bonsoir ».

Points d'informations

Intervention de M. Denis RIEFFEL.

M. RIEFFEL revient sur le vote des subventions aux associations suite au vote du point n° 8. Il indique qu'au cours de ce mandat, toutes les associations ont pu demander des subventions. Il n'y a pas eu de clientélisme, et le budget est resté stable. Il remercie les membres de sa commission et les membres du Conseil municipal pour le travail fourni sur ce dossier en particulier.

Intervention de M. Jean-Michel VALENTIN

M. VALENTIN explique qu'en 6 ans, la proportion de plantes annuelles a diminué de 40%, entraînant une division du budget par 2.

L'utilisation de plantes non gourmandes en eau est privilégiée, ainsi que l'utilisation de paillage pour garder l'humidité et éviter les indésirables dans les massifs.

Tous les contenants ont été remplacés par des modèles avec réserve d'eau, et l'utilisation de terreau avec rétenteur d'eau pour les jardinières et les contenants a permis de réaliser en moyenne 2 arrosages par semaine et non plus 3.

Un grand nombre de bacs en béton a été supprimé.

Actuellement, la mise en œuvre d'un système pour contrôler à donner la juste quantité d'eau pour les jardinières et les suspensions est étudiée, en vue d'une demande au budget 2020. Cela limiterait l'eau qui s'écoule par le trop plein des réserves d'eau.

Depuis 2014, 39 arbres ont été plantés, ainsi que 1.308 arbustes et 9.269 plantes vivaces.

Au cimetière, un rideau de verdure a été créé pour limiter les bruits et la vue de la RM1083. Il s'est accompagné de la plantation d'une dizaine d'arbres. Une expérimentation est par ailleurs menée cette année pour remplacer le gravier par du gazon.

Au niveau du Carrefour Lilly, M. VALENTIN explique que beaucoup de promesses ont été faites, dès 2013, notamment par le Département et la CUS.

Parmi ces promesses, il a été rappelé à l'Eurométropole qu'il était prévu de mettre en place des plantations sur le rond-point. L'intercommunalité a été relancée sur ce sujet en septembre 2018. Il est grand temps que l'Eurométropole finisse l'ouvrage en arborant le rond-point.



Le Maire

Thierry SCHAAL



Arrondissement de Strasbourg-Campagne

COMMUNE DE FEGERSHEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 14 octobre 2019 à 20 heures 00

Nombre des conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 23

Absents : 06

Procurations : 04

Points d'informations

24. Informations du Maire

En complément des informations du Maire remises sur table, plusieurs dates doivent être retenues :

- Visite du BCO le 23 octobre à 19h30 (rendez-vous sur place)
- Cérémonie patriotique du 11 novembre (10h30 à l'Eglise d'Ohnheim puis 11h au Monument aux Morts de Fegersheim)
- 29 novembre à 20 heures au Caveau : report du concert initialement prévu le 11 octobre

La prochaine réunion du Conseil municipal aura lieu le 16 décembre 2019 à 20 heures.

Personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 21h50.



Le Maire

Thierry SCHAAL





Travaux en cours

Travaux rue du Général de Gaulle

Des travaux de renouvellement des branchements du réseau d'eau potable sont en cours dans la rue du Général de Gaulle. Démarrés le 16 septembre, ils devraient s'achever mi-novembre et concernent le tronçon compris entre la rue du Travail et la rue des Noyers.



Rue de Lattre de Tassigny

Des stationnements et un cheminement piéton ont été aménagés.



Carrefour rue de l'Industrie-rue des Platanes

Les règles de priorités du carrefour rue de l'Industrie/rue des Platanes ont été modifiées, afin de permettre un accès plus sécurisé à la fois à la rue des Platanes et aux friches réhabilitées. Ce premier aménagement-test est mené par l'Eurométropole dans la perspective de l'aménagement du site HE Invest.

Travaux à venir

Rue de la Chapelle

La reprise des enrobés, des trottoirs et du stationnement du tronçon compris entre la rue des Platanes et la rue des Vosges est prévue en décembre. L'opération poursuit notamment des objectifs de sécurité, par des aménagements visant un meilleur respect de la Zone 30, et de mise aux normes PMR. Le cahier des charges prévoit par ailleurs la préservation des arbres et des bandes végétalisées existants.

Inaugurations



Inauguration de l'extension du cimetière de Fegersheim, le 6 juillet 2019.



Le terrain de football synthétique a été inauguré le 14 septembre 2019, à l'occasion des 90 ans du club de foot.

À VENIR

Jusqu'au samedi 9 novembre à la CLEF

Exposition «Sepiassimo», dessins au fusain, sur les heures d'ouverture

Mercredi 16 octobre à 10h30 à la CLEF

«Heure du conte» pour les 0-3 ans.

Mercredi 16 octobre à 10h45 au Caveau

Concert jeune public «Boogrr!», à partir de 5 ans

Samedi 19 octobre à partir de 19h au CSC

33ème édition de la soirée Baeckeofe

Mercredi 23 octobre à 14h30 à la CLEF

Atelier création d'un mini-jeu vidéo, à partir de 8 ans

Samedi 26 octobre à 10h30 à la CLEF

Atelier dessin à la mine de plomb, en parallèle de l'exposition en cours

Mercredi 30 octobre à 15h à la CLEF

Projection jeune public spéciale Halloween, à partir de 8 ans

Samedi 2 novembre de 10h à 12h à la CLEF

Atelier mensuel de réalité virtuelle à la CLEF, avec Original Event

Mardi 5 novembre à 19h au Caveau

Conférence «La guerre de 30 ans en Alsace» par la Société d'Histoire des 4 Cantons

Lundi 11 novembre

Cérémonie du 11 novembre à 10h30 place de l'Eglise à Ohnheim puis à 11h devant le Monument aux morts de Fegersheim, place de l'Eglise

Mardi 12 novembre à 16h et mercredi 13 novembre à 14h30 au CSC

Ateliers bredele avec Robert Lienhard organisés par le CDA

Vendredi 15 novembre à 20h au Caveau

Concert rock de Fergessen

ÉCOPATURAGE

La Bêle équipe, en charge de la gestion de l'écopaturage en face du CSC depuis mai dernier, a déplacé ses moutons rue du Château fin septembre.

La fin de prestation pour cette première expérimentation est prévue pour novembre.



RETOUR EN IMAGES



ÉTÉ FOOT à Fegersheim le 5 août dernier



NUIT DU JEU

La CLEF a organisé sa première Nuit du Jeu, le 28 septembre dernier, en partenariat avec Original Event.

